



Revue de presse trimestrielle 2025

Janvier – Février - Mars

Upsadi

Récapitulatif

Récapitulatif des actions de relations presse

- **9 documents presse envoyés**
- **6 interviews réalisées**
- **38 retombées presse
dont 9 « Respilab' »**



Récapitulatif

Récapitulatif des actions de relations presse

COMMUNIQUES DE PRESSE	JANVIER	FEVRIER	MARS
Envoyés	4	1	4
INTERVIEWS REALISEES	JANVIER	FEVRIER	MARS
	0	4	2
FORMAT RETOMBÉES	JANVIER	FEVRIER	MARS
ONLINE	8	13	9
PRINT	1	3	4
TV	0	0	0
RADIO	0	0	0





Communiqués de presse de janvier à mars

Communiqués de Presse

Communiqué de presse - janvier

Santé à domicile : l'UPSAIDI invite à faire de 2025 l'année des résolutions concrètes



Communiqué de presse

Santé à domicile : l'UPSAIDI invite à faire de 2025 l'année des résolutions concrètes

Les débuts d'année sont toujours propices à la réflexion et aux bonnes résolutions. À cette occasion, l'UPSAIDI (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants) appelle l'Etat, les ministres récemment nommés et les Autorités de Santé à s'investir pleinement dans le développement et la reconnaissance de la Prestation de Santé à domicile.

Pour aller au-delà des bonnes intentions, l'UPSAIDI présente dix résolutions ciblées pour bâtir un avenir plus inclusif et enraciné dans le secteur de la santé à domicile.

« Alors que le virage digitalisé et, plus généralement, le maintien à domicile des personnes âgées, chroniques ou isolées continue de se réaffirmer par les gouvernements successifs, il est temps que des actions concrètes soient menées en ce sens, au-delà des effets d'énonce. L'ambition politique actuelle mais aussi la gestion comptable du secteur sans analyse d'ensemble, a des répercussions directes sur les Prestations de Santé à Domicile et sur leur capacité, demandée à présentation le maillage territorial qui constitue l'une de leurs caractéristiques, précieuse, pour pallier la désertification médicale. Comme souvent, cette incertitude passe notamment sur les pertes entraînées par la baisse de la population et la désertification rurale. C'est pourquoi 2025 doit marquer par des avancées concrètes : il est temps qu'un plan ambitieux sur le domicile puisse être engagé, basé sur une véritable vision d'ensemble intégrant la totalité des acteurs de terrain » déclare Didier Daumas, Président de l'UPSAIDI.

Résolution n°1 : Assurer un réel statut aux PSAD et redéfinir leurs missions
Conformément aux recommandations du rapport IGAS de 2019 portant à la « référence pour les gouvernements successifs, et dans la lignée de l'impulsion en ce sens d'un ancien Ministre de la Santé, la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) doit reprendre les travaux visant à redéfinir les missions des PSAD, à la hauteur de l'ensemble des besoins et, en conformité, un réel statut au sein du système de santé. Cela nécessite de donner les attentes des patients et de faire évoluer « en vie réelle », tout en valorisant les missions de fermes des 33 000 salariés des PSAD en France.

Résolution n°2 : Révoir les modalités de régulation de la dépense pour offrir de la visibilité aux établissements du secteur
Garder une lecture compréhensive à l'égard de la dépense de santé à domicile est indispensable. Elle doit être analysée à l'échelle de tous les systèmes de santé. Les régulations tarifaires doivent prendre en compte les spécificités et les systèmes croisants des PSAD (ressources humaines, certification qualité, professionnalisation, investissement technologique) pour accompagner une politique de dépense en cohérence avec l'avenir plurianalysé. Ces réformes sont indispensables pour garantir la pérennité des 2 360 entreprises et associations du secteur, dont 83 % sont des PME/PMI.

Résolution n°3 : Reprendre et finaliser l'accord-cadre sur la prestation
Dans cette même optique, il est primordial que les discussions autour de l'accord-cadre visant à encadrer la régulation du secteur et renforcer l'efficacité et la transparence des négociations tarifaires avec le CEPDI puissent être rouvertes et aboutir, comme ce fut le cas avec les industriels en 2024.

Résolution n°4 : Aider la prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'Assurance maladie
Les discussions doivent être relancées, au plus vite afin de permettre un aboutissement rapide de la réforme qui constitue un véritable acte de justice sociale dans l'intérêt des usagers. Pour ce faire, l'UPSAIDI demande à l'Etat de prendre en considération les alertes formulées par les organisations

de PSAD à l'égard du projet, tant au plan budgétaire qu'organisationnel, afin de pallier ses fragilités qui risqueraient, en l'état, de compromettre la mise en œuvre de cette ambition.

Résolution n°5 : Lutter contre la désertification médicale grâce aux PSAD
Les 6500 professionnels de santé des PSAD (pharmacien, infirmier, diététicien...), présents sur l'ensemble du territoire, représentent une solution immédiate face à la désertification médicale. Leur expertise, combinée à leur proximité avec les patients, peut offrir une réponse opérationnelle et complémentaire, au côté des acteurs de santé locaux pour ces territoires sous-dotés.

Résolution n°6 : Inclure les PSAD dans les instances de concertation
Les PSAD doivent pouvoir prendre part aux instances locales de réflexion et de décision en santé, notamment dans le cadre des ARS et autres Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), où leur intégration est actuellement aléatoire et nuit, de ce fait, à la bonne représentation de l'offre de soins au niveau territorial.

Ces résolutions, portées par l'UPSAIDI, visent à inscrire la santé à domicile au cœur des priorités gouvernementales pour 2025. Alors que notre système de santé fait face à des défis inédits, il est impératif de reconnaître pleinement l'apport des PSAD dans le parcours de soins des patients.

A propos de l'UPSAIDI

Créée en 2012, l'UPSAIDI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires. Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSAIDI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuant à leur accompagnement thérapeutique et social. Ils sont également spécialisés dans les domaines de la cardiologie, de la neurologie, de l'ostéoporose, de l'asthme et des maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire ils accompagnent également les personnes en partie d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques. Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce à 2 360 entreprises et associations du secteur. Les PSAD emploient 6500 salariés et sont accompagnés par plus de 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'entretien disponibles 24h / 24 et 7/7.

Contact Presse : Agence Etycom - Aelya Nolet - a.nolet@etycom.fr - 06 52 03 13 47

<https://www.upsadi.fr/wp-content/uploads/2025/01/CP-resolutions-2025-.pdf>

Communiqués de Presse

Communiqué de presse - janvier

STD Les Prestataires de Santé à Domicile au 9e congrès de Pneumologie de Langue Française



SAVE THE DATE

Les Prestataires de Santé à Domicile
au 9e congrès de Pneumologie de Langue Française
à Marseille du 24 au 26 janvier 2025 - Parc Chanot



Le Congrès de Pneumologie de Langue Française (CPLF) est un événement majeur permettant de faire le point sur les dernières innovations dans le domaine des pathologies respiratoires.

Un grand nombre d'adhérents de l'UPSADI représentant des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) sera, comme chaque année, présent au CPLF. Alors qu'une enquête réalisée auprès de 10 000 patients¹ révèle le rôle incontournable des PSAD dans une prise en charge effilante des patients souffrant de pathologies respiratoires, cette présence massive permettra d'exploiter le rôle particulièrement majeur de ces acteurs essentiels du système de santé, et en particulier dans la prise en charge des pathologies respiratoires comme le syndrome d'apnée du sommeil, l'insuffisance respiratoire, la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)...



Les pathologies respiratoires prises en charge par les PSAD en quelques chiffres :
• 1,8 million de patients souffrant d'apnée du sommeil,
• 355 000 patients insuffisants respiratoires sous oxygène,
• 72 000 patients ventilés,
• 44 000 patients bénéficiant d'une ventilation combinée à une oxygénothérapie

Renouvez les membres de l'UPSADI

Parmi les membres présents : Air+ Nord, Allié Santé, Bastide Médical, Isis Medical, Linde Homecare France, Oxylife, Reso 2, SOS Oxygène...

Rendez-vous au Palais des Festivals de Marseille du 24 au 26 janvier 2025 pour échanger et découvrir les solutions innovantes des Prestataires de Santé à Domicile. Demandez de rendez-vous auprès de a.nollet@etycom.fr

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 400 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur

¹ Enquête réalisée en partenariat avec l'association Santé Respiratoire France. sondages en ligne réalisés auprès de 9 807 patients vivant avec une maladie respiratoire et bénéficiant d'un dispositif médical et 240 prescripteurs de ces dispositifs médicaux.



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS



Communiqués de Presse

Communiqué de presse - janvier

Dans les Bouches-du-Rhône, les PSAD au cœur de la prise en charge des pathologies respiratoires



Alerte presse

9^e Congrès de Pneumologie de Langue Française à Marseille du 24 au 26 janvier 2025
Parc Chanot

Bouches-du-Rhône Pathologies respiratoires : les PSAD au cœur de la prise en charge

Paris, le 23 janvier 2025 – Alors que la prévalence des pathologies respiratoires telles que l'apnée du sommeil, la BPCO, l'asthme, notamment, est en croissance significative, quelques 2,5 millions de patients sont traités à domicile grâce à l'intervention des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) par ventilation, oxygénothérapie, etc. Pourtant, leur contribution reste trop souvent sous-estimée par les politiques de santé publique. A l'occasion du Congrès de Pneumologie de Langue Française (CPLF) à Marseille, les PSAD mettent en lumière leur mission essentielle et les défis qu'ils rencontrent au quotidien.

Les PSAD : des acteurs de proximité indispensables en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Avec une forte densité de population et des disparités territoriales marquées par la paupérisation et la répartition inégale des professionnels de santé, les PSAD permettent de pallier les carences locales. Dans ce département, 55 entreprises interviennent directement auprès de 100 000 patients, y compris dans les zones les plus défavorisées.

Les PSAD : un soutien pour les patients et les professionnels de santé

Pour réduire la charge des soignants et améliorer l'accès aux soins, les PSAD assurent une partie essentielle du suivi des patients et facilitent l'accès aux soins. Ainsi, ils sont garants de :



- la mise à disposition de dispositifs médicaux adaptés à chaque patient,
- une aide humaine de proximité pour la prise en main des équipements et des conseils personnalisés,
- un service de dépannage disponible 24h/24 et 7j/7, une coordination efficace entre les professionnels de santé de ville et hospitaliers.

« Dans notre région, nous accompagnons des populations parfois en grande difficulté, mais aussi l'ensemble des patients, quel que soit leur lieu de vie. En garantissant un suivi régulier et personnalisé, nous contribuons à l'égalité d'accès aux soins et à une santé globale améliorée » explique Didier Daouas, président de l'UPSADI et fondateur d'une entreprise de Prestations de santé à domicile à Marseille. « Dans le traitement de l'apnée du sommeil par exemple, il est aujourd'hui prouvé que le traitement par PPC est mieux suivi par les patients accompagnés par un PSAD, ce qui améliore la qualité de vie des patients et diminue les comorbidités, et donc les frais pour le système de santé. Ce rôle doit, enfin, être pleinement reconnu et valorisé à sa juste valeur »

Prestataires de santé à domicile : « Un lien indispensable »

Une étude inédite menée par l'UPSADI et le Respilab auprès de 9 807 patients vivant avec une maladie respiratoire et bénéficiant d'un dispositif médical respiratoire et 240 prescripteurs de ces dispositifs médicaux vient de révéler l'importance cruciale des PSAD dans les prises en charge aux yeux des principaux intéressés (patients et prescripteurs).

Voici quelques chiffres marquants :

- 87% des patients déclarent que la présence d'un PSAD les motive dans leur traitement
- 65% indiquent que l'intervenant les aide à mieux comprendre leur pathologie
- Un rôle du prestataire indispensable pour l'initialisation et le suivi du traitement : 89% des patients préfèrent être accompagnés pour la prise en main de leur traitement
- 87% des patients déclarent que la présence d'un PSAD leur permet d'optimiser leur observance et 65% indiquent que l'intervenant les aide à mieux comprendre leur pathologie
- 99% des prescripteurs considèrent le prestataire de santé comme un intermédiaire indispensable dans la coordination des soins des patients équipés d'un dispositif médical d'aide respiratoire
- 87% des prescripteurs considèrent que les prestataires leur libèrent du temps médical une valeur ajoutée cruciale dans une conjoncture de dégradation significative de la démographie médicale, en particulier dans certaines régions

Retrouvez les grands enseignements de l'enquête

A propos de l'UPSADI

Créé en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants la plupartlement les professionnels. Présent dans 12 départements (Ardèche, Ariège, Gard, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var, Vaucluse), l'UPSADI accompagne les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuant à leur accompagnement thérapeutique et participant activement à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), et chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques et d'accompagnement.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 5 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h/24 et 7j/7.

Contact Presse : Agence Elycon - Aelya Noiret - a.noiret@elycon.fr - 06 52 03 13 47

Communiqués de Presse

Communiqués de presse - janvier

4 février : Journée mondiale contre le cancer Quel est le rôle, trop souvent méconnu, des PSAD dans l'accompagnement global des patients traités à domicile?



Communiqué de presse

4 février : Journée mondiale contre le cancer

Quel est le rôle, trop souvent méconnu, des PSAD dans l'accompagnement global des patients traités à domicile?

Paris, le 30 janvier 2025 – Si leurs missions sont moins visibles que celles des établissements hospitaliers et professionnels de santé, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent pourtant, de leur côté, un rôle important dans le parcours de soins des patients atteints de cancer, en leur permettant de poursuivre leurs traitements chez eux, dans un environnement familier, en toute sécurité. À l'occasion de la Journée Mondiale contre le cancer, l'UPSADI souhaite rappeler l'engagement quotidien des PSAD auprès des millions de patients atteints de cancer : conseil, délivrance de dispositifs médicaux et prestations associées, bien-être des patients, lien social...

Didier Daouche, président de l'UPSADI : « Les PSAD sont des acteurs incontournables de notre système de santé. Leur travail quotidien permet non seulement d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de pathologies lourdes comme le cancer, mais aussi de répondre aux enjeux de soutenabilité de notre système de soins en libérant des îlots d'hospitalisation, et en libérant du temps de soins aux professionnels de santé. »

En France, plus de 4 millions de patients bénéficient chaque année des services des PSAD, qui ce sont pour des pathologies lourdes comme le cancer ou des maladies chroniques. Avec leurs 33 000 collaborateurs, dont 5 500 professionnels de santé (infirmiers, diététiciens, etc.), les PSAD agissent 24h/24 et 7J/7, même dans les zones reculées. Leur mission : offrir des solutions sur mesure d'accompagnement des patients à leur domicile tout en contribuant à la lutte contre les inégalités d'accès aux soins.

Dans le domaine du cancer, les PSAD agissent en collaboration étroite avec les équipes hospitalières, et interviennent en support des protocoles de soins notamment dans les domaines de :

- la nutrition artificielle, indispensable pour lutter contre la dénutrition sévère qui touche près de 40 % des patients atteints de cancer,
- La coordination des soins de support pour les patients sous chimiothérapie à domicile, à travers l'administration de perfusions (antiémétiques, antalgiques, etc.) et la gestion des dispositifs médicaux,
- un suivi humain et technique prédictif : au-delà de la simple fourniture de médicaments et de nutriments prescrits par les médecins, les PSAD assurent une écoute attentive, des conseils adaptés, un service de dépannage et de réapprovisionnement des dispositifs médicaux, ainsi qu'une prise en charge des patients en zones reculées.

« Les PSAD sont bien plus que des prestataires techniques », souligne Pierre Bourder, administrateur de l'Upsadi. « Ils sont des partenaires de santé, veillant au bien-être global des patients et de leurs proches, tout en contribuant à l'efficience de notre système de santé. »

Face aux cancers, les PSAD Luttent contre la dénutrition

La dénutrition touche près de 40 % des patients atteints de cancer, fragilisant leur santé et leur résilience face aux traitements. Les PSAD interviennent pour :

- adapter les protocoles nutritionnels : avec l'aide de près de 1 000 diététiens employés par les PSAD, les patients reçoivent un accompagnement spécifique.

- mettre en place la nutrition artificielle (enterale ou parentérale) : une solution essentielle pour les patients ne pouvant s'alimenter par voie orale,
- assurer une proximité réelle, même dans les zones reculées, grâce à un réseau logistique efficace.

Jean-Paul Benet, sujet pour une nutrition artificielle à vie, ajoute : « Je me nourris uniquement par perfusion, mais grâce aux PSAD, je peux continuer à voyager et voir ma famille en province. C'est vital pour moi dans mon quotidien... »

Pour Cendice Grouffet, infirmière de coordination d'un PSAD en Auvergne-Rhône-Alpes : « La prise en charge à domicile sous chimiothérapie nécessite une coordination multicellulaire entre l'hôpital, le domicile et les équipes PSAD. Cela garantit une qualité de soins et un confort de vie incomparables pour les patients. L'intervenant au dessus des patients, et près de la moitié sont atteints d'un cancer. »

Zoom sur la chimiothérapie à domicile : un accompagnement essentiel pour alléger le quotidien des patients

Dans le cadre d'une chimiothérapie à domicile, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent un rôle clé en assurant le lien entre l'hôpital et l'infirmier(e) libéral(e) chargé(e) de l'administration du protocole de soins. Leur intervention apporte un soutien essentiel aux patients et facilite la coordination entre les professionnels de santé grâce à :

- Les infirmiers de coordination (IDC) intégrés aux équipes des PSAD, qui assurent un suivi personnelisé. Ils communiquent aux professionnels de santé les évolutions de l'état du patient, ses ressentis, ainsi que ses nouveaux besoins (oxygénothérapie, soins de support, etc.).
- Les dispositifs médicaux (pompes à perfusion, matériel de soins...) sont fournis, maintenus et surveillés par les PSAD, permettant un accompagnement optimal.



Jérôme Lefebvre, patient sous chimiothérapie, témoigne : « Mon infirmière PSAD m'appelle régulièrement pour prendre de mes nouvelles. Elle m'accompagne avec bienveillance et s'assure que je dispose toujours du matériel nécessaire à mon traitement. Grâce à elle, je peux rester chez moi, entouré de ma famille, tout en recevant mes soins. »

A propos de l'UPSADI
Créée en 2013, l'UPSADI est un regroupement de professionnels de santé à domicile (PSD) qui a pour particularité de rassembler plus de 400 adhérents, prestataires et partenaires, dont 130 groupements territoriaux. Les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soins, contribuant à leur accompagnement thérapeutique et participant activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladie respiratoire, diabète...), de pathologies psychologiques et de troubles de l'alimentation. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la mise en œuvre d'actes techniques.
Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce à 23 000 emplois implantés sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 5 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'activités disponibles 24h/24 et 7J/7.

Contact Presse : Agence Elycom – Aely Noret – aoret@elycom.fr – 06 52 03 13 47

https://www.upsadi.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025-02-04_CP-journee-mondiale-du-cancer.pdf



Communiqués de Presse

Communiqués de presse - février

Remboursement intégral de tous les fauteuils roulants : quand une promesse attendue n'est qu'un écran de fumée



Communiqué de presse du 7 février 2024

Remboursement intégral de tous les fauteuils roulants : quand une promesse attendue n'est qu'un écran de fumée

Paris, le 7 février 2024 | Le Président de la République a annoncé hier, le remboursement intégral des fauteuils roulants à compter du 1^{er} décembre 2025, ainsi que la publication de la liste des fauteuils éligibles au remboursement. Derrière cette avancée attendue de tous, les conditions de mise en œuvre ne sont pas réunies.

A l'instar des parlementaires qui se sont saisis du sujet à l'Assemblée Nationale, la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI dénoncent derrière l'effet d'annonce, une réforme qui, au regard des textes publiés, sans garantie financière, conduira inévitablement à des inégalités d'accès aux soins et à l'équipement pour l'ensemble des usagers faute d'acteurs de santé de proximité en capacité de la mettre en œuvre.

Au-delà de l'annonce, ce que ne disent ni le Président de la République ni la Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, c'est qu'en passant en force sur cette réforme avec un financement très nettement sous-dimensionné, le gouvernement fait le choix de sacrifier certains de nos concitoyens (les personnes âgées dépendantes, et celles ayant des besoins ponctuels d'un fauteuil roulant qui subiront la réduction drastique du dispositif de location), et sacrifie sur l'autel des économies budgétaires, les acteurs en charge de son déploiement.

Les prestataires de santé à domicile (PSAD/PSCM), qui jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des usagers et adaptent les fauteuils roulants au plus près de leurs besoins, sont directement menacés. Traitées par le ministère avec le plus grand mépris, les prestataires n'ont été destinataires du document « arbitré » ce matin en fin de journée. Il emporte exactement les mêmes écuelle opérationnels que ceux dénoncés par le secteur en juillet dernier, condamnant les acteurs de la délivrance alors qu'ils présentent déjà des fragilités économiques majeures.

Aggraver ces difficultés à travers une réforme sous-financée entraînera des fermetures, et la suppression de centaines d'emplois locaux, privant ainsi une partie de la population de leurs services, en particulier dans les territoires ruraux.

La FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI n'ont cessé dalerter sur les conséquences de cette réforme, sous-financée et non concertée avec le secteur.

Aujourd'hui, ils sont en colère face au déni de réalité des pouvoirs publics qui conduit à une réforme inapplicable sur le terrain, menace les entreprises et les services apportés aux utilisateurs.

Contact Presse :
FEDEPSAD : Alexandra DUVAUCHELLE - 06 30 29 93 72
UNPDM : Julie CREPIN - 06 74 60 13 93
UPSADI : Nathalie CREVEAUX - 06 60 16 61 40

<https://www.upsadi.fr/wp-content/uploads/2025/02/CP-FEDEPSAD-UNPDM-UPSADI.pdf>



Communiqués de Presse

Communiqués de presse - mars

Tarification de la prise en charge de l'apnée du sommeil par PPC : les PSAD signent un accord avec le CEPS

Communiqué de presse

Tarification de la prise en charge de l'apnée du sommeil par PPC : les PSAD signent un accord avec le CEPS

Ils demandent l'engagement d'un dialogue constructif pour l'avenir du secteur

Les organisations représentatives des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD / PSDM), la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI, ont conclu un accord tarifaire avec le Comité économique des produits de santé (CEPS) concernant les traitements de l'apnée du sommeil par pression positive continue (PPC).

Cet accord intervient dans un contexte économique contraint, caractérisé par des impératifs budgétaires pour le système de santé et une situation économique sectorielle fragilisée, comme les représentants du secteur ont pu abondamment le documenter ces dernières années. Face à ces enjeux, les PSAD/PSDM ont opté pour une approche responsable et tournée vers le dialogue. « Nous avons choisi de nous engager dans cette démarche dans l'intérêt de tous, car c'est la seule voie possible pour surmonter les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. » commente Louis Chapiro, Président de la FEDEPSAD.

Après plusieurs mois de négociations, un compromis a été trouvé, établissant un cadre tarifaire pluriannuel pour les traitements par PPC. Cet accord représente un effort très significatif pour les entreprises (baisses des tarifs de 5% en 2025 et de 4% en 2026), mais leur garantit une certaine visibilité. En contrepartie, et témoignant d'une volonté de dialogue constructif, le CEPS s'est également engagé à ne pas appliquer de nouvelles baisses tarifaires sur l'onglymthonérapie de longue durée en 2025, et à initier une discussion sur les modifications de nomenclature susceptibles de générer des gains d'efficience pour le secteur, dès que la Haute Autorité de Santé (HAS) aura rendu son avis sur le sujet. « Cet accord témoigne de la capacité des PSAD et du CEPS à travailler ensemble pour trouver des solutions responsables » déclare Didier DAOULAS – Président de l'UPSADI.

Bien qu'il constitue une étape notable dans la relation entre les PSAD / PSDM et les pouvoirs publics, ouvrant la voie à un dialogue renouvelé fondé sur la co-construction et la recherche de solutions innovantes, cet accord ne saurait être considéré comme une conclusion en soi. « Il marque un premier pas, qui nécessite la poursuite engagée des échanges, compte tenu des enjeux sectoriels et des impératifs d'évolution de la prise en charge. Nous devons agir ensemble pour y répondre », précise Jean-Roch MEUNIER – Président de l'UNPDM.

Ainsi, les PSAD appellent dès à présent le CEPS et ses membres, notamment la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), à initier un chantier de co-construction dédié à la révision de l'inscription LPP pour le PPC, en y associant toutes les parties-prenantes du dossier. Cette démarche, pouvant être conduite en parallèle de la révision de la nomenclature menée par la HAS, permettra de préparer dans des conditions optimales, l'évolution de la prise en charge, bénéficiant à plus de 1,7 million de patients suivis à domicile.

Les organisations représentatives des PSAD/PSDM espèrent également que ce processus de dialogue serve de modèle et soit étendu à l'ensemble des prestations de santé à domicile, pour apporter des réponses appropriées aux autres dossiers impactant fortement le secteur (diabète, fauteuils roulants, perfusion à domicile, nutrition, etc.). Cette méthode permettrait de mobiliser pleinement le potentiel du secteur dans l'accélération du virage ambulatoire, la lutte contre la désenfumation médicale et l'amélioration de la prévention, tout en garantissant un accès équitable et de qualité aux soins à domicile pour tous les patients.

Contact presse Upsadi : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr – 06 52 03 13 47

<https://www.upsadi.fr/wp-content/uploads/2025/03/20250303-CP-INTERSYNDICAL-PPC-PSAD-VD.pdf>



Communiqués de Presse

Communiqués de presse - mars

Journée mondiale du Sommeil : Les PSAD, des acteurs clés et reconnus dans la lutte contre les troubles du sommeil à domicile



Communiqué de presse

Journée du Sommeil 2025 :
L'apnée du sommeil, qui touche des millions de Français reste sous-diagnostiquée.

Les PSAD, des acteurs clés et reconnus dans la lutte contre les troubles du sommeil à domicile

Paris, le 13 mars 2025 – Le 14 mars 2025, la Journée Nationale du Sommeil met en lumière un enjeu de santé publique majeur : les troubles du sommeil, qui demeurent sous-diagnostiqués. Fatigue chronique, troubles de la concentration, risques accrus d'accidents de la route, hypertension, complications cardiovasculaires... le manque de sommeil entraîne des conséquences graves sur la santé et la sécurité publiques.

Parce que la lutte contre l'apnée du sommeil est une priorité d'après le sommeil (SAS0), si l'on

estime que quelques 3 millions de français pourraient en être atteints, 1,8 millions de patients

« seulement » sont diagnostiqués et bénéficient du traitement de référence mis à disposition par

les Prestataires de Santé à Domicile : la Pression Positive Continue (PPC).

En assurant un suivi personnalisé et un accompagnement thérapeutique à domicile, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) permettent à des millions de patients d'accéder à des soins de qualité sans hospitalisation, tout en améliorant leur observance au traitement, et leur santé globale.

« Notre rôle, en tant que relai de proximité entre les médecins et les patients, est avant tout de soutenir et d'accompagner les patients, pour qu'ils vivent mieux leur maladie, et acceptent leur traitement. S'ils suivent mieux ce traitement, les patients voient de vraies améliorations dans leur qualité de vie, mais aussi leur santé globale ! Ainsi nous rendons un vrai service au système de santé », déclare Didier Doucet, Président de l'Upsadi.

Les PSAD, maillon indispensable pour mieux dormir et mieux vivre

Avec la généralisation du télésuivi du traitement par pression positive continue (PPC) les PSAD ont renforcé et affiné leur accompagnement quotidien des patients atteints d'apnée du sommeil :

- Un suivi à distance en temps réel, surveillance de l'utilisation des appareils PPC, de leurs événements d'hypoxie, et alertes et rappels rapides en cas de besoin.
- Des actions adaptées aux besoins des patients : appels, visites à domicile, conseils personnalisés pour améliorer le confort et l'observance.
- Une meilleure coordination avec les médecins pour ajuster les traitements et éviter les ruptures de soins.

« Les 2 premières années de traitement par PPC, les patients ont vraiment besoin d'un accompagnement technique, mais aussi humain, pour bien comprendre la maladie et le traitement. Et c'est le PSAD qui assure cette mission essentielle. En plus, les PSAD peuvent donner des petits trucs et astuces qui facilitent le quotidien, ou levent des difficultés que l'on peut rencontrer parfois. Leur présence et leur connaissance permettent de prendre conscience et de comprendre notre traitement, et en cela, ils font un acte de prévention avec les patients ! » explique Marie-Hélène Bonkait, Patiente experte de l'Association Santé respiratoire France.

1/3

https://www.upsadi.fr/wp-content/uploads/2025/03/2025-03-14_CP-Journee-sommeil.pdf



Communiqués de Presse

Communiqués de presse - mars

Journée mondiale du Sommeil : Les PSAD, des acteurs clés et reconnus dans la lutte contre les troubles du sommeil à domicile

Une réelle amélioration de l'observance aux traitements, grâce au télésuivi et à l'accompagnement des PSAD

S'il a été démontré que l'utilisation régulière de la machine à PPC et à fortiori plus de 4 heures par nuit améliorait significativement la qualité de vie des patients, l'étude IMPACT-PPC, menée en 2018/2019 par l'UPSADI, la FEDEPSAD et ResMed auprès de 80 198 patients télésurveillés dans le cadre de leur traitement contre une apnée du sommeil, a démontré l'intérêt d'un suivi de proximité.

- 37 % des patients initialement observants moins de 2h par nuit passent à plus de 4h d'utilisation.
- 50 % des patients utilisant la PPC entre 2h et 4h par nuit augmentent leur usage au-delà de 4h.
- 92 % des patients déjà observants conservent un usage régulier après 12 mois



Les PSAD : un rôle reconnu et plébiscité par les patients, et les médecins prescripteurs

En janvier 2025 l'UPSADI dévoilait les résultats d'une grande enquête réalisée en partenariat avec le Respilab, menée auprès de près de 9 807 patients équipés d'un dispositif médical pour le traitement d'une pathologie respiratoire et 240 médecins prescripteurs¹.

Cette étude démontre le rôle essentiel des PSAD dans le système de santé et auprès des principaux concernés. Ainsi :

- 89% des patients préfèrent être accompagnés pour la prise en main de leur traitement
- 87% des patients déclarent que la présence d'un PSAD les motive dans leur traitement
- 65% indiquent que l'intervenant les aide à mieux comprendre leur pathologie
- 99% des prescripteurs considèrent le prestataire de santé comme un intermédiaire indispensable dans la coordination des soins des patients équipés d'un dispositif médical d'assistance respiratoire
- 87% des prescripteurs considèrent que les prestataires leur libèrent du temps médical une valeur ajoutée cruciale dans une conjoncture de dégradation significative de la démographie médicale, en particulier dans certaines régions

Grâce à leur expertise et leur proximité avec les patients, les PSAD sont aujourd'hui des acteurs incontournables du parcours de soins à domicile, garantissant un meilleur accès aux traitements tout en désengorgant les structures hospitalières.

« Dans le traitement de l'apnée du sommeil, les PSAD sont de véritables partenaires du parcours de soins, que ce soit pour les patients ou pour les professionnels de santé, comme l'a montré notre récente étude menée avec le Respilab et l'Upsadi. Les PSAD participent concrètement à l'amélioration de l'observance des traitements, et soutiennent les patients. Du côté des médecins prescripteurs, leur intervention et les transmissions des données recueillies sont une vraie aide à la décision médicale, et font gagner du temps de soins. En tant que soignant, je ne connaît pas d'équivalent en France ou en Europe de suivi d'une pathologie chronique aussi proche et efficace » ajoute Frédéric Le Guillou, pneumologue, allergologue et président de l'Association Santé Respiratoire France

2/3



Communiqués de Presse

Communiqués de presse - mars

Journée mondiale du Sommeil : Les PSAD, des acteurs clés et reconnus dans la lutte contre les troubles du sommeil à domicile

Les prestataires de santé à domicile porteurs d'innovations, au service des patients
Si le télessuivi du traitement par PPC constitue une innovation en soi, les PSAD continuent de travailler à l'optimisation de la prise en charge des patients.

A ce titre, certains prestataires ont développé de nouvelles solutions basées sur l'intelligence artificielle à l'image de Linde Homecare, adhérente de l'UPSADI, dont la solution AIRGENIOUS, lauréate du Prix Galien 2024, permet d'anticiper les baisses d'observance et dalerter le PSAD pour une intervention plus rapide et personnalisée, ce qui limite au maximum les risques de décrochage des patients.

Le saviez-vous ?

Un enjeu de santé publique majeur : mieux détecter et mieux traiter les troubles du sommeil

1 Français sur 3 souffre de troubles du sommeil mais la grande majorité des cas restent non diagnostiqués.

Selon une enquête de l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance (INSV) en 2023, 37 % des Français sont insatisfaits de la qualité de leur sommeil, avec une majorité de femmes (44 %). De plus, 42 % déclarent souffrir d'au moins un trouble du sommeil, principalement l'insomnie (20 %) et les troubles du rythme du sommeil (17 %).

L'apnée du sommeil multiplie par 4 le risque d'accident de la route en raison de la somnolence diurne.

La SAOS est un facteur de risque important d'hypertension, d'AVC et d'infarctus s'il n'est pas traité correctement.

Face à ces enjeux, les PSAD jouent un rôle essentiel de prévention et de suivi pour éviter les ruptures de soins et améliorer la qualité de vie des patients.

A propos de l'UPSADI

Créée en 2013, l'UPSADI est un syndicat de prestataires de santé à domicile (PSAD) qui a pour particularité de rassembler plus de 450 adhérents, prestataires indépendants, dont les dirigeants sont majoritairement les propriétaires.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cas de pathologies chroniques (hypertension, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, encéphalose...), en chirurgie ambulatoire, la accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h/24 et 7j/7.

Contact Presse : Agence Etycom - Aelya Nolent - a.nolent@etycom.fr - 06 52 03 13 47

3/3



Communiqués de Presse

Communiqués de presse - mars

L'UPSADI et France Silver Eco scellent un partenariat au service du maintien à domicile

Communiqué de presse

L'UPSADI et France Silver Eco scellent un partenariat au service du maintien à domicile

Paris, le 18 mars 2025 – L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSADI) et France Silver Eco, animateur de la filière Silver économie, ont signé ce jour une convention de partenariat visant à la coordination entre acteurs de terrain et à promouvoir la place essentielle des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans la filière.

Ce rapprochement se traduira par des actions communes autour du « Bien vieillir » et de la promotion du maintien à domicile dans les meilleures conditions, tout en renforçant la visibilité des PSAD auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs du secteur.

Une signature au service du renforcement des synergies PSAD / France Silver Eco

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSADI) et France Silver Eco, animateur de la filière Silver économie, signent aujourd'hui une convention de partenariat dont les objectifs sont les suivants :

- Réflexion communautaire autour du « Bien vieillir » et du maintien à domicile dans les meilleures conditions
- Mise en avant de la valeur ajoutée apportée par les PSAD dans le cadre du virage domiciliaire engagé par la puissance publique permettant de répondre à la transition démographique (étude, rapport, contribution...)
- Mise en relation entre les réseaux des parties au service d'une meilleure collaboration

A travers cette convention, l'UPSADI et l'ensemble de ses adhérents intègrent officiellement la filière Silver économie. L'objectif de ce rapprochement est de mettre en valeur leur action et de créer des ponts avec d'autres acteurs de la filière, permettant une meilleure articulation du service de maintien à domicile.

Luc Broussy, Président de France Silver Eco :
« Enquête après enquête, les seniors expriment le souhait de vivre chez eux. La filière doit contribuer à la création de réponses adaptées, en intégrant la réflexion l'ensemble des parties prenantes. Les PSAD constituent un véritable pilier du maintien à domicile, du « aller vers ». Grâce à eux, nous devons également permettre la massification des aides techniques, outil important du maintien à domicile. »



Un maillage territorial dédié au service des seniors

Didier Doulias, Président de l'UPSADI :
« Les 2 300 entreprises de PSAD et leurs 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé, sont mobilisés chaque jour auprès des patients. Avec notre ancrage territorial unique et l'expertise de nos équipes, nous sommes un acteur clé pour garantir des soins sûrs et de qualité à domicile. Ce partenariat avec France Silver Eco permettra de mieux faire connaître le rôle essentiel des PSAD auprès des différents acteurs de l'écosystème et des pouvoirs publics et d'amplifier notre contribution à la filière Silver économie »

A propos de France Silver Eco
Association mandatée par le Gouvernement pour animer la filière Silver économie, écosystème d'acteurs publics, privés et associatifs (entreprises, start-up, associations, fédérations, mutuelles, Etat, collectivités locales...) qui contribuent à adapter l'environnement des personnes âgées et leur entourage tout au long de leur vie. Ils leur accompagnent thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides et d'interventions sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 4 millions de patients grâce aux 2 350 entreprises implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé (pharmacien, infirmier, diététicien...) et de nombreux professionnels d'extrême disponibilité 24h/24 et 7j/7.

Contact Presse : Agence Elycon - Aya Nolin - a.nolin@elycon.fr - 06 52 03 13 47

https://www.upsadi.fr/wp-content/uploads/2025/03/2025-03-18_-CP-Convention-UPSADI-FSE.pdf



Communiqués de Presse

Communiqués de presse - mars

Les Prestataires de Santé à Domicile aux Journées Pratiques Respiration et Sommeil 2025



Les Prestataires de Santé à Domicile
aux Journées Pratiques Respiration et Sommeil 2025

à Marseille du 27 au 29 mars 2025 – Palais du Pharo

Un événement pour mieux comprendre l'apnée du sommeil et le suivi des patients à domicile.
Chaque année, les Journées Pratiques de la Respiration et du Sommeil (JPRS) réunissent les experts de la santé pour partager les dernières avancées sur l'apnée

Le UPSADI, syndicat de professionnels de santé à domicile (PSAD) sera présent pour faire découvrir leur rôle essentiel auprès des patients, des aidants et de l'entourage des personnes âgées.

- Il existe de nombreux partenariats entre les acteurs de la santé et les entreprises pharmaceutiques. Ces partenariats sont essentiellement basés sur la recherche et le développement de nouveaux médicaments. Ils sont également utilisés pour promouvoir la santé publique et pour améliorer l'accès aux soins.

Précautions de santé à domicile : un lien indispensable

Les chiffres clés de l'enquête du PaegilLab présentée lors d'une table ronde d'experts, le vendredi 28 mars à 12h - Salle MAJOS

L'UPMC organise une table ronde autour des résultats d'une grande enquête réalisée en partenariat avec la Régulab, l'ing lab de l'association Sante Respiratoire France. Cette enquête, menée auprès de 9 000 patients équipés d'un dispositif médical pour le traitement d'une pathologie respiratoire et 240 prescripteurs, restent ouvertes le 10 mai aux chercheurs de santé à domicile (PSAD).

Ces derniers jouent un rôle triple : délasser, gérer les hospitalisations, favoriser l'absence des patients à leur traitement et faire gagner du temps médical aux professionnels de santé, comme le démontrent les chiffres issus de l'enquête qui sera présentée dans le cadre des JPRIS.



卷之三

Debut d'un T1D, test HbA1c avec une grande hyperglycémie diabétique (TGC) également particulièrement importante pour des HbA1c faibles, présentant malgré tout, dont les diagnostic

Il existe un consensus sur l'efficacité du bêta-agoniste et de l'antagoniste adrénergique dans la thérapie de fond dans le syndrome des crises d'asthme (épidérophysiol., 2002), de patients invalidés (Pépinet, 2002), et en rémission. Il existe également l'opinion que les patients peuvent être utilisés pour l'absence de bénéfice de bordure ou de

Sur une échelle d'évaluation de 0 à 100, les patients ont obtenu une moyenne de 65,5 sur l'échelle de la douleur et 35,5 sur l'échelle de la fatigue.

Contact person : Julian Nistico - Ansecca Concepts - (06-51) 83 11 67 - julian@ansecca.com





Interviews de janvier à mars 2025

Interviews

Interviews réalisées en février



Le 12/02/2025

Echange avec Nicolas Balmelle
Sujet : éclairage sur la réforme VPH
Article paru le 14/02



Le 12/02/2025

Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : éclairage sur la réforme VPH
Article en attente de parution



Le 20/02/2025

Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : éclairage sur la réforme VPH
Article en attente de parution



Le 25/02/2025

Suivi d'une tournée avec Cécile Damance (NHC Care)
Sujet : prise en charge des patients atteints de cancer
Sujet paru



Interviews

Interviews réalisées en mars



Le 06/03/2025

Suivi d'une tournée avec Justine Gergelé (NHC Care)

Sujet : La santé à domicile

Article paru le 12/03



Le 06/03/2025

Echange avec Nathalie Creveux

Sujet : Eclairage tarification CEPS

Article paru le 07/03



Interviews à venir

Interviews à venir

LE PROGRÈS

Nouvelle tournée à recaler – en attente des disponibilités

**smart
intégrations**
mag

En cours de planification
Echange avec Nathalie Creveux
Sujet : Rôle des dispositifs médicaux dans le suivi des patients

La Marseillaise

En cours de planification
Sujet : Métier PSAD et congrès JPRS à Marseille





Retombées presse de janvier à mars 2025

Récapitulatif

Récapitulatif des retombées presse / sujets

- **38 Retombées presse**

Respilab' : 9

VPH : 9

Santé à domicile en région : 5

Cancer à domicile : 2

CEPS PPC : 3

Partenariat Silver Eco : 2

Sujet de fond : 4

Vœux 2025 : 1

Legifrance.gouv : 3





Zoom Respilab' Janvier - Février

RESPILAB'

Respilab' résultats actions de relations presse

- 1 CP envoyé (non Etycom)
- 9 retombées presse

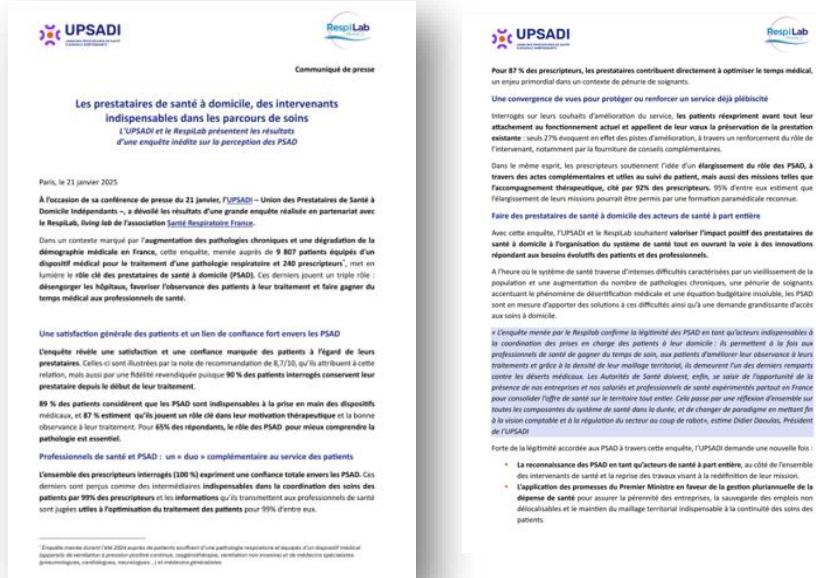
FORMAT RETOMBÉES	JANVIER	FEVRIER	MARS
ONLINE	7	1	0
PRINT	0	1	0
TV	0	0	0



Respilab' – Communiqué de presse

Les prestataires de santé à domicile, des intervenants indispensables dans les parcours de soins

L'UPSADI et le RespiLab présentent les résultats d'une enquête inédite sur la perception des PSAD



RESPILAB'

<https://www.upsadi.fr/wp-content/uploads/2025/01/2025-01-21-Communique-de-presse-Resultat-de-l-enquête-UPSADI-RespiLab.pdf>



Résultats actions de relations presse Respilab'

TOUTE LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE .FR

21 janvier 2025



RESPILAB'

Présentation des résultats d'une grande enquête Respilab consacrée aux prestataires de santé à domicile (Communiqué)

A l'occasion de sa conférence de presse du 21 janvier, l'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSAIDI), a dévoilé les résultats d'une grande enquête réalisée en partenariat avec le Respilab, living lab de l'association [Partie Respiratoire France](#).

Dans un contexte marqué par l'augmentation des pathologies chroniques et une dégradation de la démographie médicale en France, cette enquête, menée auprès de 9 807 patients équipés d'un dispositif médical pour le traitement d'une pathologie respiratoire et 240 équipes, met en lumière le rôle clé des prestataires de santé à domicile (PSAD). Ces derniers jouent un triple rôle : désengorger les hôpitaux, favoriser l'observance des patients à leur traitement et faire gagner du temps médical aux professionnels de santé.

Une satisfaction générale des patients et un lien de confiance fort entre les PSAD

L'enquête révèle une satisfaction et une confiance marquées des patients à l'égard de leurs prestataires. Celles-ci sont recommandées par 87,7% d'entre eux, qui attribuent à cette relation, mais aussi par leur fidélité revendiquée puisque 90 % des patients interrogés conservent leur prestataire depuis au moins deux ans. De plus, 88 % des patients considèrent que les PSAD sont indispensables à la prise en main des dispositifs médicaux, et 87 % estiment qu'ils jouent un rôle clé dans leur motivation thérapeutique et la bonne observance à leur traitement. Pour 65% des répondants, le rôle des PSAD pour mieux comprendre la pathologie est essentiel.

Professionnels de santé et PSAD : un « duo » complémentaire au service des patients

L'environne de 93% des patients interrogés (100 % d'experts) expriment une confiance totale envers les PSAD. Ces derniers sont perçus comme des intermédiaires indispensables dans la coordination des soins des patients par 99% des prescripteurs et les informations qu'ils transmettent aux professionnels de santé sont jugées utiles à l'optimisation du traitement des patients pour 99% d'entre eux. Pour 87 % des prescripteurs, les prestataires contribuent directement à optimiser le temps médical, un enjeu primordial dans un contexte de pénurie de soignants.

Une convergences de vues pour protéger ou renforcer un service déjà préböte

Intégrés sur leurs souhaits d'amélioration du service, les patients ressentent avant tout leur attachement au fonctionnement actuel et appellent de leur voix la préservation de la prestation existante : seuls 2,7% évoquent en effet des pistes d'amélioration, à travers un renforcement du rôle de l'intermédiaire joué par la fourniture de services complémentaires.

Dans le même esprit, les professionnels soutiennent très largement l'avenir du rôle des PSAD, à travers des actes complémentaires et utiles au suivi du patient, mais aussi des missions telles que l'accompagnement thérapeutique, cité par 92% des prescripteurs : 95% d'entre eux estiment que l'élargissement de leurs missions pourrait être permis par une formation paramédicale reconnue.

Faire des prestataires de santé à domicile des acteurs de santé à partie entière

Avec cette enquête, l'UPSAIDI et le Respilab souhaitent valider l'impact positif des prestataires de santé à domicile sur la qualité de la prise en charge et ouvrir la voie à des innovations répondant aux besoins évolutifs des patients et des professionnels.

A l'heure où le système de santé traverse d'intenses difficultés caractérisées par un vieillissement de la population et une augmentation du nombre de pathologies chroniques, une pénurie de soignants accentuant le phénomène de désertification médicale et une équation budgétaire insoluble, les PSAD

sont en mesure d'apporter des solutions à ces difficultés ainsi qu'à une demande grandissante d'accès aux soins à domicile.

« L'enquête menée par le Respilab confirme la légitimité des PSAD en tant qu'acteurs indispensables à la coordination des prises en charge des patients à leur domicile ; ils permettent à la fois aux professionnels de santé de gagner du temps de soin, aux patients d'améliorer leur observance à leurs traitements et grâce à la densité de leur maillage territorial, ils demeurent l'un des derniers remparts contre les déserts médicaux.

Les Autorités de Santé doivent, enfin, se saisir de l'opportunité de la présence de nos entreprises et nos salariés et professionnels de santé expérimentés partout en France pour consolider l'offre de soins stable et sûre que nous sommes. Cela passe par une réflexion sur l'ensemble stratégique des prestataires de santé : la durée, et de changer de paradigme en mettant fin à la vision comptable et à la régulation du secteur au coup de rabot », estime Didier Daumas, Président de l'UPSAIDI. Forte de la légitimité accordée aux PSAD à travers cette enquête, l'UPSAIDI demande une nouvelle fois :

- La reconnaissance des PSAD en tant qu'acteurs de santé à part entière, au côté de l'ensemble des intervenants de santé et la reprise des travaux visant à la redéfinition de leur mission.
- L'application des promesses du Premier Ministre en faveur de la gestion pluriannuelle de la dépense de santé pour assurer la pérennité des entreprises, la sauvegarde des emplois non délocalisables et le maintien du maillage territorial indispensable à la continuité des soins des patients.

<https://toute-la-veille-acteurs-sante.fr/228152/presentation-des-resultats-dune-grande-enquete-respilab-consacree-aux-prestataires-de-sante-a-domicile-paris/>



RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

GEROSCOPIE.FR

21 janvier 2025

Géroskopie

21/01/2025 - UPSADI 17593 Les prestataires de santé à domicile, acteurs mal connus du système de santé

Liens privilégiés entre médecins prescripteurs et patients à domicile, les prestataires de santé appellent à une reconnaissance de leur rôle et de leur place dans la chaîne de soins.

C'est parce que les prestataires de santé à domicile sont trop souvent absents des débats que l'UPSADI, Union des prestataires de santé à domicile indépendants, a tenu à rappeler le rôle majeur joué par ces acteurs dans le maintien à domicile.

A l'heure où le système de santé traverse une crise majeure, devant l'augmentation des maladies chroniques et du vieillissement de la population, de la pénurie de soignants et de la désertification médicale,...



[Les prestataires de santé à domicile, acteurs mal connus du système de santé](#)



RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

HOSPIMEDIA.FR

21 janvier 2025

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Qualité

Les prescripteurs sont favorables au renforcement des missions des prestataires à domicile

Publié le 21/01/25 -
17h34

tée des Psad qui pourrait se renforcer

scripteurs estiment que les interventions des prestataires permettent de du temps médical.

Le Guillou, président de l'association Santé respiratoire France

nt de l'étude, les prestataires sont "une aide à la décision mais aussi à la professionnels sont ainsi 99% à considérer les informations d'utilisation des équées par les Psad comme "particulièrement utiles" à la prise de décision clinique ents. Près de 9 prescripteurs sur 10 confient la réalisation d'examen comme la capnographie ou l'oxymétrie aux Psad et estiment que ces dernières ample d'informations complémentaires. "Les prestataires vont au domicile du nt transmettre des informations sur les conditions de vie, l'état physique ou patient", décrit Frédéric Le Guillou. 92% des professionnels estiment aussi que les a pour proposer de l'accompagnement thérapeutique et 95% sont favorables à une école reconnue par l'état qui permettrait aux Psad "d'élargir leur périmètre i consolider leur rôle de coordinateurs".

Observance thérapeutique

sires sont les yeux et les oreilles des prescripteurs à domicile. tte, président de l'Upsadi

le presque tout concernée par l'apnée du sommeil, près de la moitié des es Psad en tant qu'acteurs de santé contre un dispositif respiratoire par pression positive continue (PPC) depuis plus de six contre que près de 9 répondants sur 10 ont recours au même prestataire depuis le en soins et que la note moyenne de recommandation atteint 8,7 sur 10. "Ces r de la satisfaction des patients, souligne Hélène Varackier, présidente de la taine de l'Upsadi. 89% des répondants préfèrent être accompagnés pour la prise errent."

ents, les Psad jouent un rôle majeur dans l'optimisation du suivi du traitement et motiver et les aider à mieux suivre leur traitement. Les clés de la satisfaction des es plusieurs facteurs : professionnalisme, confiance, disponibilité et réactivité. Les

que de suivi et de communication
ents ne changereraient rien au
la place et le rôle de l'intervenant.
étincents à partager leurs données
decin, contrairement aux
re bénéfique pour leur suivi.

à fourniture d'équipements et s'inscrit
ation des soins. Au vu de ces
ébats et concertations menées par les
ans le parcours de soins, les
ne Didier Daumas, président de
es Psad en tant qu'acteurs de santé à
a en effet connu une baisse globale
de la PPC devraient encore baisser
structures comme celles qui gèrent
donc de plus en plus de salariée. La
re donc que la "logique budgétaire
ans son discours de politique

<https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20250121-qualite-les-prescripteurs-sont-favorables-au-renforcement-des>

UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS

RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

LE MONITEUR DES PHARMACIES.FR

22 janvier 2025



Les prestataires de santé à domicile veulent de nouvelles missions

Le rôle des prestataires de santé à domicile est plébiscité par les malades chroniques comme par les médecins, mais négligé par les décideurs politiques, déplore le secteur.

Neuf patients sur dix (89 %) considèrent que les prestataires de santé à domicile (PSAD) « sont indispensables à la prise en main des dispositifs médicaux », presque autant (87 %) « qu'ils jouent un rôle clé dans leur motivation thérapeutique et leur bonne observance », et deux sur trois (65 %) qu'ils ont un rôle « essentiel » pour « mieux comprendre leur pathologie », selon un sondage de l'UPSADI (Union des prestataires de santé à domicile indépendants) et de Respilab de l'association Santé Respiratoire France, auprès de 9800 patients équipés pour la plupart d'un dispositif médical pour l'apnée du sommeil. Ces acteurs sont « un rempart contre la désertification médicale », a souligné Didier Daoulas, président de l'UPSADI, lors d'une conférence de presse le 21 janvier.

« Une complémentarité prestataire/prescripteur »

Du côté des prescripteurs (240 répondants), 99 % estiment que les PSAD sont « des intermédiaires indispensables dans la coordination des soins » et fournissent des informations « utiles à l'optimisation du traitement ». « Ils vont au domicile du patient et ont ainsi des informations sur les conditions de vie : précarité, hygiène... », illustre le Dr Frédéric Le Guillou, pneumologue et président de Santé respiratoire France.

Soulignant les apports de ses adhérents - préservation « du lien social et de l'autonomie » des malades chroniques, diminution des hospitalisations, gain de temps médical, économies... -, l'UPSADI réitère ses demandes. « Nous souhaitons une reconnaissance des PSAD à travers un statut, comme recommandé par le rapport Igas [de janvier 2020]. Cinq ans après, rien n'a avancé », a déploré Didier Daoulas, même si « une certification est en cours de mise en place ». Autre demande : une gestion plurianuelle de la dépense de santé, que le nouveau Premier ministre François Bayrou a remis à l'ordre du jour dans son discours de politique générale du 14 janvier.

[Les prestataires de santé à domicile veulent de nouvelles missions](#)



RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

OBJECTIF GARD.COM

28 janvier 2025



SANTÉ Prestataires de santé à domicile : des intervenants indispensables dans les parcours de soins

Une enquête récente met en lumière le rôle clé des prestataires de santé à domicile (PSAD).

À l'occasion de sa conférence de presse du 21 janvier, l'UPSADI - Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants -, a dévoilé les résultats d'une grande enquête réalisée en partenariat avec le Respilab, living lab de l'association Santé Respiratoire France.

Dans un contexte marqué par l'augmentation des pathologies chroniques et une dégradation de la démographie médicale en France, cette enquête, menée auprès de 9 807 patients équipés d'un dispositif médical pour le traitement d'une pathologie respiratoire et 240 prescripteurs*, met en lumière le rôle clé des prestataires de santé à domicile (PSAD). Ces derniers jouent un triple rôle : désengorger les hôpitaux, favoriser l'observation des patients à leur traitement et faire gagner du temps médical aux professionnels de santé.

Une satisfaction générale des patients

L'enquête révèle une satisfaction et une confiance marquée des patients à l'égard de leurs prestataires. Celles-ci sont illustrées par la note de recommandation de 8,7/10, qu'ils attribuent à cette relation, mais aussi par une fidélité revendiquée puisque 90 % des patients interrogés conservent leur prestataire depuis le début de leur traitement. 89 % des patients considèrent que les PSAD sont indispensables à la prise en main des dispositifs médicaux, et 87 % estiment qu'ils jouent un rôle clé dans leur motivation thérapeutique et la bonne observance à leur traitement. Pour 65 % des répondants, le rôle des PSAD pour mieux comprendre la pathologie est essentiel.

L'ensemble des prescripteurs interrogés (100 %) exprime une confiance totale envers les PSAD. Ces derniers sont perçus comme des intermédiaires indispensables dans la coordination des soins des patients par 99 % des prescripteurs et les informations qu'ils transmettent aux professionnels de santé sont jugées utiles à l'optimisation du traitement des patients pour 99 % d'entre eux. Pour 87 % des prescripteurs, les prestataires contribuent directement à optimiser le temps médical, un enjeu primordial dans un contexte de pénurie de soignants.

Précisons que seuls 27 % évoquent des pistes d'amélioration, à travers un renforcement du rôle de l'intervenant, notamment par la fourniture de conseils complémentaires. Dans le même esprit, les

prescripteurs soutiennent l'idée d'un élargissement du rôle des PSAD, à travers des actes complémentaires et utiles au suivi du patient, mais aussi des missions telles que l'accompagnement thérapeutique, cité par 92 % des prescripteurs. 95 % d'entre eux estiment que l'élargissement de leurs missions pourrait être permis par une formation paramédicale reconnue.

« L'enquête menée par le Respilab confirme la légitimité des PSAD en tant qu'acteurs indispensables à la coordination des prises en charge des patients à leur domicile : ils permettent à la fois aux professionnels de santé de gagner du temps de soin, aux patients d'améliorer leur observance à leurs traitements et grâce à la densité de leur maillage territorial, ils demeurent l'un des derniers remparts contre les déserts médicaux. Les Autorités de Santé doivent, enfin, se saisir de l'opportunité de la présence de nos entreprises et nos salariés et professionnels de santé expérimentés partout en France pour consolider l'offre de santé sur le territoire tout entier. Cela passe par une réflexion d'ensemble sur toutes les composantes du système de santé dans la durée, et de changer de paradigme en mettant fin à la vision comptable et à la régulation du secteur au coup de rabot » explique Nicolas Balmelle, vice-président UPSADI et, par ailleurs, directeur des relations institutionnelles et des partenariats chez le Groupe Bastide Médical.



<https://medias.objectifgard.com/api/v1/images/view/6798f200721e0407385bcfa/article/image.jpg>

Photo DR Objectif Gard

[SANTÉ Prestataires de santé à domicile : des intervenants indispensables dans les parcours de soins](#)



RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

MEDISITE.FR
30 janvier 2025

Medisite
DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE SANTÉ

Maladies respiratoires, dénutrition ... le rôle du prestataire de soins à domicile

Avec l'augmentation des maladies chroniques, le nombre de personnes nécessitant des soins à domicile explose. Pour y parvenir, un acteur est essentiel : le prestataire de soins à domicile. Il intervient notamment dans trois catégories de prise en charge.



Aujourd'hui, le nombre de personnes soignées à domicile est en nette augmentation. En cause : l'augmentation des maladies chroniques, la dégradation de la démographie médicale en France et le vieillissement de la population. Qui dit soins à domicile dit médecin, infirmier, kiné, aide-soignant. Mais un autre acteur, souvent dans l'ombre, apparaît comme essentiel : le prestataire de santé à domicile. Sans lui, les soins des 4 millions de patients pris en charge à la maison seraient impossibles.

Ces derniers jouent un rôle triple : ils dégarnissent les hôpitaux, favorisent l'[économie des patients](#) à leur traitement et font gagner du temps médical aux professionnels de santé. Pour mettre en lumière le rôle clé de ces prestataires de santé à domicile, une enquête de l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSAIDI) a été réalisée en partenariat avec l'association Santé Respiratoire France. Durant l'hiver 2024, 9 807 patients équipés d'un dispositif médical pour le traitement d'une pathologie respiratoire et 240 précepteurs ont été interrogés.

« Il voit l'évolution de l'état de santé physique et psychologique du patient »

Et le résultat est sans appel : 89 % des patients considèrent que les prestataires de soins à domicile (PSAD) sont indispensables à la prise en main des dispositifs médicaux, 87 % estiment qu'ils jouent un rôle clé dans la bonne observance de leur traitement et 65 % des répondants pensent que le rôle des PSAD est essentiel pour mieux comprendre la pathologie.

Assistance respiratoire à domicile

Du côté des médecins, la confiance est au rendez-vous, avec 100 % des interrogés qui expriment une confiance totale envers ces acteurs de santé. Ces derniers sont perçus comme des intermédiaires indispensables dans la coordination des soins des patients par 99 % des prescripteurs, et les informations qu'ils transmettent aux professionnels de santé sont jugées utiles à l'optimisation du traitement. « *Il voit l'évolution de l'état de santé physique et psychologique du patient* », précise le Dr Frédéric Le Guilloux, pneumologue et président de l'association Santé Respiratoire France, lors d'une conférence de presse le 21 janvier 2024.

L'appareillage de l'apnée du sommeil

Mais alors, quelles types de pathologies sont concernées ? Trois champs d'action dominent leurs prises en charge : les pathologies respiratoires, qui comptent 2,5 millions de patients ; le **maintien à domicile**, qui en compte 1 million ; et la nutrition, qui touche 500 000 personnes. Les pathologies respiratoires

représentent la plus grande partie des prises en charge, avec près de 1,8 million de personnes atteintes d'un syndrome d'apnée du sommeil.

« *Ma maladie respiratoire m'est tombée sur la tête. Je n'étais pas préparée. Nos habitudes de vie changent. J'étais seule et heureusement que le prestataire était là pour me guider avec cet appareil à la maison. Il m'a donné de précieux conseils pour que je puisse dormir correctement avec* », se souvient Marie-Hélène Bondant, 62 ans, patiente experte pour l'association Santé Respiratoire France. En dehors de l'apnée du sommeil, environ 355 000 Français ont besoin d'**oxygénothérapie à domicile**. Un matériel apporté par ces aides à domiciles. La ventilation non invasive, pour les patients atteints d'insuffisance respiratoire chronique restrictive ou de BPCO, quant à elle, concerne 72 000 patients.

L'aide au maintien à domicile

La perte d'autonomie est un sujet majeur dans le débat public. Le vieillissement de la population engendre une aide au maintien à domicile qui va s'accroître dans les années à venir. Parmi le matériel délivré par les prestataires, le fauteuil roulant concerne 363 000 personnes. Les patients porteurs de matériels de stomathérapie doivent passer par un prestataire à domicile pour obtenir leur matériel.

Rassurez-vous, la demande pour obtenir du matériel médical se fait uniquement par le médecin traitant ou spécialiste sur prescription. « *C'est un trio : médecin, patient et prestataire* », précise le Dr Le Guilloux. « *J'ai gardé le même prestataire depuis le début de ma maladie en 2017. Je peux l'appeler 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 si j'ai un doute sur le matériel ou des besoins particuliers* », témoigne Marie-Hélène Bondant.

Les perfusions, la nutrition et l'insulinothérapie

Les conséquences d'une dénutrition

Le troisième grand champ d'action des prestataires de soins à domicile touche les perfusions, la nutrition des personnes dénutries avec un risque de perte de poids et le diabète. « *La perfusion à domicile concerne 520 000 personnes, l'insuline par pompe, 105 000 et 70 000 pour la nutrition entérique* »,

« *L'enquête menée par le Respilab confirme la légitimité des PSAD en tant qu'acteurs indispensables à la coordination des prises en charge des patients à leur domicile. Ils permettent à la fois aux professionnels de santé de gagner du temps, aux patients d'améliorer leur observance à leurs traitements, et grâce à la densité de leur maillage territorial, ils démontrent l'un des derniers remparts contre les déserts médicaux. Les autorités de santé doivent enfin se saisir de l'opportunité de la présence de nos entreprises et de nos salariés et professionnels de santé expérimentés partout en France pour consolider l'**offre de santé sur le territoire tout entier*** », estime Didier Daouas, président de l'UPSAIDI.

Maladies respiratoires, dénutrition... ces cas où vous pouvez bénéficier d'un prestataire de soins à domicile

UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDÉPENDANTS

RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN.FR

31 janvier 2025



Toute l'actualité médicale
et socio-professionnelle

Missions des prestataires de services à domicile : les prescripteurs favorables à leur élargissement

S'appuyant sur les résultats d'une enquête sur la perception du rôle des prestataires de santé à domicile réalisée auprès des patients et des prescripteurs, le secteur réclame un statut et des missions élargies.

« Aujourd'hui, les décideurs politiques ne savent pas ce que nous faisons », a déploré Didier Daoula, président de l'Upsadi (Union des prestataires de santé à domicile indépendants), lors d'une conférence de presse le 21 janvier. Alors qu'ils prennent en charge près de 4 millions de patients, dont 2,5 millions pour des pathologies respiratoires, les prestataires de services et distributeurs de matériel — ou prestataires de santé à domicile, PSAD — qui rassemble 450 adhérents estiment ne pas être reconnus dans le parcours de soins. Pour y remédier, leur syndicat s'est appuyé sur une enquête menée avec l'association Santé respiratoire France (Respilab) auprès de 9 807 patients équipés d'un dispositif médical pour le traitement d'une pathologie respiratoire et 240 prescripteurs (pneumologues, ORL, cardiologues, neurologues, médecins généralistes).

Premier résultat : patients comme prescripteurs font confiance aux PSAD. « Cette confiance concerne plusieurs prestataires, ce qui montre une large collaboration », accompagne le Dr Frédéric Le Guillou, pneumologue et président de Respilab. Selon l'enquête, un prescripteur travaille en moyenne avec six prestataires.

Un gain de temps médical

Cette confiance concerne d'abord le rôle des prestataires en matière de formation des patients à l'utilisation de l'appareil, dans le contrôle, l'entretien, le bon usage de l'appareil pour s'assurer de l'efficacité du traitement. Au-delà de ces aspects pratiques, les prescripteurs reconnaissent l'utilité des PSAD pour apporter « le soutien moral aux patients » sur le long terme pour améliorer leur qualité de vie.

Les informations d'utilisation des dispositifs communiquées par les PSAD sont à ce titre considérées comme particulièrement « utiles » à la prise de décision médicale et au suivi des patients pour près de neuf prescripteurs sur dix. « C'est aussi une aide à la prescription par rapport aux données transmises », a ajouté le Dr Le Guillou. Pour traduire encore plus ce niveau de confiance et de collaboration, l'enquête révèle que près de neuf prescripteurs sur dix (89 %)

déclarent confier la réalisation d'examens complémentaires (capnographie, oxymétrie) aux prestataires.

Une formation paramédicale

Interrogés sur les pistes d'amélioration pour le rôle des PSAD, les prescripteurs ont évoqué des actes utiles au suivi des patients (capnographies ou oxymétries) mais aussi des missions validées telles que « l'accompagnement thérapeutique » cité par 92 % des prescripteurs ou la remontée d'informations complémentaires sur les conditions de vie du patient (logement, présence d'un proche aidant), sur son état physique (variations pondérales, fatigue, difficultés d'endormissement, etc.), les événements de santé (hospitalisation, consultation, etc.) ainsi que son état psychologique. Mais dans cette perspective d'élargissement du périmètre d'intervention, 95 % des prescripteurs estiment qu'une « formation paramédicale reconnue » par l'Etat serait nécessaire.

Au vu de ces données, l'Upsadi revendique toujours une reconnaissance du rôle « essentiel » des prestataires de santé à domicile à travers d'un véritable « statut » pour les entreprises du secteur. « Nous ne souhaitons pas prendre la place des autres mais simplement être reconnus comme des acteurs de santé de proximité pour être présents dans les réunions qui concernent le domicile », ainsi dit Didier Daoula. Une proposition de loi en ce sens avait été déposée par le sénateur (LR) du Vaucluse, Alain Milon, en avril 2023. Mais cette tentative de reconnaissance des PSAD en tant que profession de santé avait suscité une levée de boucliers, certains acteurs médicaux redoutant l'ubérisation du système de santé.

<https://lequotidiendumedecin.fr/>

RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

ESPACE INFIRMIER.FR

4 février 2025

Espaceinfirmier.fr
ACTUALITÉ ET SAVOIR FAIRE INFIRMIER

« NOUS (PSAD) SOUHAITONS ÊTRE RECONNUS COMME ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ »

L'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSAIDI) a rendu public le 21 janvier les résultats d'une enquête menée en partenariat avec l'association Santé respiratoire France auprès des patients et des prescripteurs pour connaître leur point de vue sur les services rendus par les PSAD. L'occasion pour le syndicat, qui fédère 470 adhérents, de formuler ses attentes à l'égard des tutelles. Le point avec son président, Didier Daoulas.

DANS QUEL CONTEXTE AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE MENER CETTE ENQUÊTE ?



Le secteur des PSAD (prestataires de santé à domicile) rassemble 2500 entreprises et 33 000 salariés environ, avec une prise en charge de 4 millions de patients sur l'ensemble du territoire français pour la nutrition artificielle, la perfusion, l'insufflotherapie, l'activité respiratoire ou encore la physiothérapie. Fort de cette dimension sur un territoire national, nous souhaitons aujourd'hui le niveau de reconnaissance de notre secteur d'activité par les pouvoirs publics. Nous sommes l'un des maillons de l'offre de soins en France, nous servons le virage ambulatoire, pour des retours à domicile post-hospitalisation, pour la prise en charge des pathologies aigües ou chroniques. Pour autant, nous ne sommes pas reconnus à ce titre.

En 2020, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) préconisait dans son rapport que la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) travaille sur le sujet avec les représentants des PSAD. Elle ne s'en est pas pas mise. Nous avons donc souhaité recueillir le sentiment des patients et des prescripteurs pour éventuellement appuyer nos revendications.

QUELS ONT ÉTÉ LES POINTS SONDÉS ?

Notre enquête a porté sur le rôle des PSAD vis-à-vis des 2 publics, 8 807 patients vivant avec une maladie respiratoire et 240 prescripteurs ont répondu à leur questionnaire respectif. Nous pouvons en tirer plusieurs conclusions. Tout d'abord, les PSAD sont très appréciés des patients, car ils leur apportent un accompagnement concernant la suivi de leur pathologie et une fluidité dans la prise des traitements au quotidien. Les prescripteurs ont, quant à eux, mis en avant que les PSAD permettent d'améliorer le suivi des dispositifs médicaux des patients, et que grâce au relai à domicile, nous jouons un rôle majeur pour la continuité et l'efficacité des traitements.

Nous leur avons également demandé s'ils pensaient à des pistes d'amélioration pour nos pratiques. Les patients ont principalement misé sur la nécessité d'être assurés sur le maintien de la qualité de l'offre actuelle, dont la dimension humaine du suivi. Les prescripteurs ont confié que d'autres missions pourraient nous être déléguées, avec des formations associées, pour libérer du temps médical. Notamment la capnographie à domicile, l'oxymétrie ou encore l'accompagnement thérapeutique. Ces missions pourraient être effectuées par nos infirmières, techniciens, kinésthérapeutes ou diététiciens.

SUR QUELLES THÉMATIQUES L'UPSAIDI VA-T-ELLE CONCENTRER SES REVENDICATIONS VIS-A-VIS DES TUTELLES ?

Nous avons plusieurs axes de revendications à commencer par nos statuts. Nous souhaiterions être fléchés dans le parcours de soins des patients. Aujourd'hui, nous sommes souvent réduits à des livreaux de matériel alors que nous effectuons bien plus, notamment l'accompagnement des patients et la coordination de la prise en charge. Nous alimenterons être reconnus, non pas comme professionnels de santé, ce que nous ne sommes pas, mais comme acteurs du système de santé. Notre deuxième revendication est liée au statut économique. Nous n'avons pas de visibilité sur nos financements qui baissent d'année en année. Or, face à cette baisse des moyens, nous avons davantage de patients à prendre en charge en raison du virage ambulatoire. Nous alimenterons disposer

d'une programmation des baisses pour équilibrer nos effectifs et prévoir nos investissements en fonction des moyens.

Enfin, nous souhaitons travailler sur le long terme avec les pouvoirs publics, pour définir un mobile concernant les différentes lignes budgétaires afin que les financements soient acceptables pour les pouvoirs publics, juste économiquement pour nos entreprises et qu'ils permettent aux patients de bénéficier d'une excellente qualité de prestations.

[«NOUS \(PSAD\) SOUHAITONS ÊTRE RECONNUS COMME ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ » | Espace Infirmier/](#)



RESPILAB'

Résultats actions de relations presse Respilab'

L'INFIRMIÈRE

4 février 2025



L'INFIRMIÈRE
MAGAZINE

4 février 2025

« NOUS (PSAD) SOUHAITONS ÊTRE RECONNUS COMME ACTEURS DU SYSTÈME DE SANTÉ »

L'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSAIDI) a rendu public le 21 janvier les résultats d'une enquête menée en partenariat avec l'association Santé respiratoire France auprès des patients et des prescripteurs pour connaître leur point de vue sur les services rendus par les PSAD. L'occasion pour le syndicat, qui fédère 470 adhérents, de formuler ses attentes à l'égard des tutelles. Le point avec son président, Didier Daouïa.

DANS QUEL CONTEXTE AVEZ-VOUS DÉCIDE DE MENER CETTE ENQUÊTE ?



Le secteur des PSAD (prestataires de santé à domicile) rassemble quelque 450 entreprises et emploie environ 4 000 personnes en charge de 4 millions de patients dans l'ensemble du territoire français pour la nutrition artificielle, la perfusion, l'insufflométrie, l'activité respiratoire ou encore le maintien à domicile. Fort de cette présence sur le terrain, nous regrettions aujourd'hui le manque de reconnaissance de notre secteur d'activité par les pouvoirs publics. C'est pourquoi nous avons demandé à l'offre de soins en France, nous servons, le virage ambulatoire, pour des retours à domicile post-hospitalisation, pour la prise en charge des pathologies aigües ou chroniques. Pour autant, nous ne sommes pas reconnus à ce titre.

En 2020, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) [recourait dans son rapport](#) que la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) travaille sur le sujet avec les représentants des PSAD. Elle ne s'en est pas saisie. Nous avons donc souhaité recueillir le sentiment des patients et des prescripteurs pour éventuellement appuyer nos revendications.

QUELS ONT ÉTÉ LES POINTS BONDES ?

Notre enquête a porté sur le rôle des PSAD vis-à-vis des 2 publics. 9 807 patients vivant avec une maladie respiratoire et 340 prescripteurs ont répondu à leur questionnaire respectif. Nous pouvons en tirer plusieurs enseignements. Les patients sont très satisfaits de l'accès aux soins qu'ils bénéficient et leur apportent un accompagnement, notamment le suivi de leur pathologie et une fluidité dans la prise des traitements au quotidien. Les prescripteurs ont, quant à eux, mis en avant que les PSAD permettent d'améliorer le suivi des dispositifs médicaux des patients, et que grâce au relai à domicile, nous jouons un rôle majeur pour la continuité et l'efficacité des traitements.

Nous leur avons également demandé s'ils pensaient à des pistes d'amélioration pour nos pratiques. Les patients ont principalement manifesté la nécessité d'être rassurés sur le maintien de la qualité de l'offre actuelle, dont la dimension humaine du suivi. Les prescripteurs ont constaté que d'autres missions pourraient nous être déléguées, avec des formations associées, pour libérer du temps médicalisé : la physiothérapie à domicile, l'oxygénothérapie ou encore l'accompagnement thérapeutique. Ces missions pourraient être effectuées par nos infirmières, techniciens, kinésithérapeutes ou diététiciens.

SUR QUELLES THÉMATIQUES L'UPSAIDI VA-T-ELLE CONCENTRER SES REVENDICATIONS V13-A-V15 DES TUTELLES ?

Nous avons plusieurs axes de revendications à commencer par nos statuts. Nous souhaiterions être fléchés dans le parcours de soins des patients. Aujourd'hui, nous sommes souvent relâchés à des livrées de matériels alors que nous effectuons bien plus, notamment l'accompagnement des patients et la couverture de leurs besoins. Nous souhaitons être mieux reconnus et valorisés dans le système de santé, ce que nous ne sommes pas, mais comme acteurs du système de santé. Notre deuxième revendication est liée au statut économique. Nous n'avons pas de visibilité sur nos financements qui baissent d'année en année. Or, face à cette baisse des moyens, nous avons davantage de patients à prendre en charge en raison du virage ambulatoire. Nous aimerais disposer

d'une programmation des baisses pour équilibrer nos effectifs et prévoir nos investissements en fonction des moyens.

Enfin, nous souhaitons travailler sur le long terme avec les pouvoirs publics, pour définir un modèle concernant les différentes lignes budgétaires afin que les financements soient acceptables pour les pouvoirs publics. Juste économiquement pour nos entreprises et qu'ils permettent aux patients de bénéficier d'une excellente qualité de prestations.

Par : Laure Martin





Zoom VPH

Février - Mars

VPH

Résultats actions de relations presse février

LES ECHOS.FR
6 février 2025

Les Echos

Même très coûteux, les fauteuils roulants seront complètement remboursés

L'exécutif promet le remboursement à 100 % de tous les fauteuils roulants et la fin des parcours du combattant pour les personnes handicapées.

Les personnes handicapées n'auront bientôt plus à réussir un parcours du combattant, ni payer de lourdes factures, voire être obligées de lancer des cagnottes en ligne, pour se procurer un fauteuil roulant, promet l'exécutif. Ce jeudi, le président de la République a annoncé sur TikTok le lancement d'ici au premier décembre prochain d'un système de remboursement à 100 % de ces équipements pouvant coûter plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Promise par Emmanuel Macron il y a près de deux ans, la réforme devait initialement être mise en œuvre en 2024. Les personnes handicapées devront encore patienter avant de pouvoir accéder au fauteuil qui leur convient gratuitement, mais l'exécutif promet de rembourser tous les fauteuils et de faciliter leur vie. « Plus besoin de faire une multitude de dossiers ou des appels aux dons, un guichet unique va tout simplifier », affirme dans une vidéo la ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq.

Une réponse en deux mois

« Toutes les options, les adjonctions qui correspondent à un besoin identifié par le professionnel de santé qui vous accompagne seront prises en charge », assure aussi la ministre. Autrement dit, la Sécurité sociale pourraient s'acquitter de 30.000 à 40.000 euros par fauteuil, voire plus. De quoi éviter que les personnes ne soient amenées à payer de leur poche plusieurs milliers, voir plusieurs dizaines de milliers d'euros.

1/2



VPH

Résultats actions de relations presse février

LES ECHOS.FR
6 février 2025

Les Echos

Sachant cependant que pour les fauteuils particulièrement sophistiqués, la prise en charge ne sera pas acquise par défaut, mais elle devra faire l'objet d'un « accord préalable ». Le ministère de la Santé et des Solidarités promet en tous les cas de répondre aux demandes de remboursement en deux mois maximum, quand les associations évoquent des délais de parfois plusieurs années pour obtenir satisfaction.

La promesse est saluée dans le camp des associations représentant les personnes handicapées. « Notre association APP France Handicap se bat depuis plus de vingt ans pour une réforme de la prise en charge des fauteuils roulants », relève Pascale Ribes, sa présidente, dans une vidéo diffusée par le ministère, évoquant « une avancée majeure ». Pour Laurence Tiennot-Herment, président de l'AFM-Téléthon, « on a enfin été entendus ».

Le futur système de remboursement est censé coûter 160 millions d'euros de plus par an à la Sécurité sociale, en plus de 300 millions déjà prévus pour le remboursement des achats de fauteuils roulants. C'est « un effort considérable qui est fait », insiste-t-on au ministère.

Des entreprises mécontentes

L'administration relève qu'il ne s'agit pas de rembourser, comme dans le cas des appareils auditifs ou les prothèses dentaires des produits de bonne qualité mais « de base », mais de prendre en charge tous les fauteuils, y compris les plus chers. Le ministère va cependant fixer un prix limite de vente pour éviter que les fabricants augmentent leur prix en surfant sur une meilleure prise en charge.

La réforme ne fait cependant pas que des heureux car elle s'accompagne aussi d'une remise à plat de la prise en charge des locations de fauteuils. Celles-ci seront moins bien remboursées, même si les complémentaires santé sont amenées à prendre le relais, indique le ministère.

« On va casser tout l'équilibre économique de tous les acteurs qui font de l'aide à domicile pour les personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie en baissant le prix de remboursements de la location des fauteuils », insiste un porte-parole de l'Union des prestataires de santé à domicile (UPSADI), le Syndicat des prestataires des dispositifs médicaux (UNPDM) et la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD).



VPH

Résultats actions de relations presse février

FRANCE SILVER ECO.FR

7 février 2025



Remboursement intégral des fauteuils roulants dès le 1er décembre 2025 : une avancée majeure pour les personnes âgées

Le 1er décembre 2025 marquera un tournant décisif pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite en France. Ainsi, grâce au gouvernement, le remboursement intégral des fauteuils roulants sera étendu à l'ensemble des personnes âgées et complété par un soutien simplifié accès à ces équipements indispensables. Une réforme qui concerne en priorité lieu les personnes âgées, puisqu'elles constituent la majorité des usagers et pour qui le coût d'un fauteuil représente un frein majeur à leur autonomie.

Un équipement essentiel pour les personnes âgées

Aujourd'hui, plus d'un million de Français utilisent un fauteuil roulant, dont une grande partie des seniors souffrant de pathologies affectant leur mobilité : arthrose, maladie de Parkinson, AVC ou encore des affections cardio-vasculaires. Deux tiers des PRM sont des personnes âgées en France. Ainsi, le fauteuil devient bien plus souvent simple moyen de déplacement : il permet de préserver l'autonomie et d'éviter un isolement progressif, garantissant ainsi une meilleure qualité de vie.

Jusqu'à présent, le coût d'un fauteuil manuel pouvait atteindre jusqu'à 10 000 euros, tandis qu'un modèle électrique pouvait s'envier à 30 000 euros. L'assurance maladie ne remboursait que 600 à 5 200 euros, laissant un reste à charge bien trop important pour les usagers. Un budget bien trop élevé, malgré l'aide des complémentaires santé et des dispositifs médicaux tels que la PMSI (Prestation de Compensation Sociale).

Malheureusement, de nombreuses personnes âgées ayant déjà du mal à vivre avec leur retraite, ce risque restait un obstacle insurmontable, les obligeant soit à renoncer à un fauteuil adapté, soit à recourir à des aides associatives ou à des capgottes en ligne. Ces démarches sont souvent vécues comme humiliantes, le regard des autres sur le handicap étant déjà une souffrance pour beaucoup.

Une réforme nécessaire mais soumise à des ajustements

L'annonce du remboursement à 100 % vise à mettre fin à cette situation et à garantir à chaque personne un accès à un fauteuil adapté adapté à ses besoins. Le coût de cette réforme est estimé à 160 millions d'euros pour l'Etat. Une somme conséquente mais justifiée par l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Cependant, la réforme prévoit également un prix limite de vente, ce qui signifie que seuls les modèles respectant cette grille tarifaire seront intégralement remboursés.

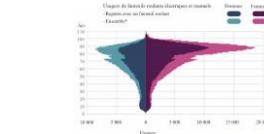


Les associations de défense des droits des personnes handicapées, comme APF France Handicap, ont exprimé leur inquiétude face à ce critère discriminant. Beaucoup de fauteuils roulants spécifiques, destinés aux personnes âgées, sont moins chers que les modèles destinés aux personnes handicapées. De nombreux usagers de fauteuils roulants sont dans la liste d'équipements nécessaires pour l'indépendance et la mobilité.

« Cette réforme, nous l'attendions depuis très longtemps. Il est temps de mettre fin au parcours du combattant afin d'assurer le financement nécessaire à une aide à la mobilité qui est le prolongement du corps de tout utilisateur de fauteuil roulant. Il est temps que chaque utilisateur bénéficie du meilleur fauteuil roulant adapté à ses besoins, sans être limité par son état de santé et sans être privée d'autonomie et d'indépendance », a déclaré Pascale Ribes, présidente d'APF France handicap.

En réponse à ces préoccupations, le gouvernement a assuré qu'une prime en charge spécifique des fauteuils les plus sophistiqués sera possible sous certaines conditions, notamment après une évaluation préalable avec l'assurance maladie et l'aide d'un médecin spécialisé.

Remboursement intégral des fauteuils roulants : Un impact direct sur l'autonomie des seniors
Les personnes âgées sont parmi les premières bénéficiaires de cette réforme. Aujourd'hui, un tiers des personnes âgées de 60 ans ou plus déclarent avoir au moins une limitation fonctionnelle sévère.



Alors, un meilleur accès à des équipements adaptés à de nombreux bénéfices pour ces personnes et leur entourage :

- Un accès facilité à un équipement adapté
- Jusqu'à présent, beaucoup de seniors repoussaient l'achat d'un fauteuil en raison de son coût

1/2

[Remboursement intégral des fauteuils roulants dès le 1er décembre 2025 : une avancée majeure pour les personnes âgées - Portail National de la Silver économie et du bien-vieillir](#)



VPH

Résultats actions de relations presse février

FRANCE SILVER ECO.FR

7 février 2025



prohibitor, au détriment de leur autonomie et de leur sécurité. Le remboursement à 100 % leur permet désormais d'obtenir un modèle adapté à leur morphologie et à leurs besoins spécifiques.

- Une mesure prévention des complications médicales
- Un fauteuil mal adapté peut entraîner des douleurs chroniques, des escarres et des troubles musculo-squelettiques. Un équipement de qualité permet d'améliorer le confort de l'utilisateur et de faciliter son combat contre ces risques.
- Une autonomie renforcée et un maintien à domicile facilité
- Grâce à cette réforme, de nombreux seniors pourront continuer à vivre chez eux dans de meilleures conditions, réduisant ainsi le besoin d'une entrée en établissement spécialisé.
- Une meilleure sécurité pour les aidants et les familles
- Les proches des personnes âgées en fauteuil roulant jouent un rôle crucial dans leur quotidien. Cette réforme réduit la pression financière et administrative qui pèse sur eux.

Remboursement intégral des fauteuils roulants : Une mesure en œuvre encore floue

L'annonce du remboursement intégral découlle d'un engagement pris par Emmanuel Macron en avril 2023 lors de la Conférence nationale du handicap. Depuis, le projet a fait l'objet de nombreuses négociations entre l'Etat, la Sécurité sociale et les fabricants de fauteuils roulants.



Le gouvernement a cependant assuré que cette réforme entrerait en vigueur dès décembre 2025, avec la publication d'une liste des fauteuils concernés. Cependant, certaines interrogations demeurent :

- Les procédures administratives seront-elles simplifiées pour éviter des délais d'attente trop longs ?
- Quels critères exacts déterminent l'éligibilité des modèles au remboursement ? Une limite de prix fixe exclutrait-il pas certains modèles plus sophistiqués ?
- Les fauteuils sur-mesure seront-ils réellement pris en charge sans restriction budgétaire ?

annonces sur le remboursement des fauteuils roulants : les professionnels du secteur réagissent

La FEDERPAD, l'UNPD et l'UPSAIDI mettent en garde contre une réforme qui, sans garantie financière suffisante, risque de creuser les inégalités d'accès aux soins et à l'équipement. Les acteurs de santé de proximité, essentiels à la distribution et à l'adaptation des fauteuils roulants aux besoins des usagers, ne sont tout simplement pas en mesure de la mettre en œuvre dans les conditions nécessaires.



Un financement insuffisant et des conséquences lourdes

Le gouvernement, en imposant cette réforme sans concertation approfondie avec les professionnels du secteur et avec un financement largement sous-dimensionné, fait peser un risque majeur sur les usagers et sur les acteurs. En effet, les fauteuils roulants sont des appareils coûteux et les besoins ponctuels requièrent d'énormes impacts pour la réduction drastique du dispositif de location de fauteuils roulants.

Les acteurs de santé à domicile (PDA/OD/ODM), qui accompagnent les patients et veillent à l'adaptation des fauteuils, sont directement menacés par cette réforme. Déjà fragilisés économiquement, ils sont rejeté quinze en fin de journée le document final du ministère, lequel ne prend en compte aucun des éléments soulevés par les acteurs jusqu'à ce dernier. Cette situation pourrait entraîner la fermeture de nombreuses entreprises et la suppression de centaines d'emplois, notamment dans les zones rurales. Missent-elles certains usagers sans accès à ces services essentiels.

L'AD-PA se rejouit de cette avancée majeure

Cette mesure, réclamée de longue date par l'association dans sa proposition n°11, représente une avancée significative pour les personnes âgées en établissement comme à domicile.



Bien que l'AD-PA déplore l'absence de concertation avec les associations Chiffonage et AVEC dans les réflexions ayant abouti à cette décision, nous saluons la volonté du ministère de faire ce qui est nécessaire, qui contribue à réduire les inégalités d'accès aux aides techniques. L'association souligne également l'importance de maintenir une approche participative en associant également les personnes âgées et leurs familles aux débats sur le Grand Âge, à l'image de l'implication essentielle des personnes en situation de handicap dans les progrès réalisés depuis la loi du 11 février 2005.

L'AD-PA restera vigilante quant à l'application effective de cette mesure en décembre 2025 et attend avec une attention particulière le bilan du Plan Solidarité Grand Âge, dont les 20 ans seront célébrés en 2026.

Des zones d'ombre persistentes

Outre le financement, plusieurs questions restent en suspens :

- Quels fauteuils seront réellement pris en charge par ce remboursement intégral ?
- Que deviendra le système de location, crucial pour de nombreux usagers ?
- Pourquoi les professionnels du secteur n'ont-ils pas été pleinement intégrés à la concertation préalable ?

La FEDEPAD, l'UNPD et l'UPSAIDI expriment leur indignation face à une réforme qu'ils jugent inaplicable et dangereuse, tant pour les entreprises concernées que pour les utilisateurs finaux.

Ils demandent une révolution immédiate du dispositif, avec une concertation réelle impliquant tous les acteurs du secteur, afin d'assurer un accès équitable et viable aux fauteuils roulants pour toutes les personnes concernées.

Les prochaines mois seront donc cruciaux pour apporter des réponses à ces questions et garantir que cette réforme bénéficie réellement à toutes les PMR sans distinction de handicap. Reste à espérer que dès le 1er décembre 2025, les personnes âgées en perte d'autonomie pourront plus à choisir entre leur confort et leur budget. Un progrès pour une société plus inclusive, ou veiller avec dignité devant une fin de vie.

[https://www.silvereco.fr/remboursement-integral-des-fauteuils-roulants-debut-tenu-decembre-2024-aide-pour-les-personnes-agees/](https://www.silvereco.fr/remboursement-integral-des-fauteuils-roulants-debut-tenu-decembre-2024-aide-pour-les-personnes-agees)
Accès à l'outil de calcul de la liste des fauteuils roulants à partir du 1er décembre 2024
à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 2022 à 2023 à 2024 à 2025 à 2026 à 2027 à 2028 à 2029 à 2030 à 2031 à 2032 à 2033 à 2034 à 2035 à 2036 à 2037 à 2038 à 2039 à 2040 à 2041 à 2042 à 2043 à 2044 à 2045 à 2046 à 2047 à 2048 à 2049 à 2050 à 2051 à 2052 à 2053 à 2054 à 2055 à 2056 à 2057 à 2058 à 2059 à 2060 à 2061 à 2062 à 2063 à 2064 à 2065 à 2066 à 2067 à 2068 à 2069 à 2070 à 2071 à 2072 à 2073 à 2074 à 2075 à 2076 à 2077 à 2078 à 2079 à 2080 à 2081 à 2082 à 2083 à 2084 à 2085 à 2086 à 2087 à 2088 à 2089 à 2090 à 2091 à 2092 à 2093 à 2094 à 2095 à 2096 à 2097 à 2098 à 2099 à 2010 à 2011 à 2012 à 2013 à 2014 à 2015 à 2016 à 2017 à 2018 à 2019 à 2020 à 2021 à 202

VPH

Résultats actions de relations presse février

LE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN.FR

10 février 2025



Fauteuils roulants remboursés à 100 % : une réforme qui inquiète les prestataires de santé à domicile

Politique de santé

Les conditions de mise en œuvre de la mesure prévoyant la prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'assurance-maladie, annoncée la semaine dernière par le président de la République, préoccupent les prestataires de santé à domicile. Ces derniers dénoncent une réforme « sous-financée », qui se fera au détriment de certains patients.

À compter du 1er décembre, l'achat de fauteuils roulants sera intégralement pris en charge par la Sécurité sociale. La liste des appareils concernés a déjà été publiée au « journal officiel ». Très attendue par les patients, cette réforme suscite toutefois des inquiétudes. Alors que le président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), Philippe Besset, avait déjà alerté sur la baisse envisagée des tarifs de location des fauteuils roulants, les prestataires de santé à domicile (PSAD) ont également exprimé leurs doutes dans un communiqué (signé par la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI). En l'état et au regard des textes publiés « sans garantie financière », cette réforme « conduira inévitablement à des inégalités d'accès aux soins et à l'équipement pour l'ensemble des usagers faute d'acteurs de santé de proximité en capacité de la mettre en œuvre ». Les prestataires reprochent plus précisément au gouvernement de mettre en place cette réforme « avec un financement très nettement sous-dimensionné » et d'avoir « fait le choix de sacrifier certains de nos concitoyens : les personnes âgées dépendantes et celles ayant des besoins ponctuels d'un fauteuil roulant, qui subiront la réduction drastique du dispositif de location ».

La baisse envisagée sur les tarifs de location de fauteuils (le tarif réglementaire passerait de 18 à 4 euros pour une semaine de location) risque en effet de porter un sérieux coup de frein à cette activité. Les prestataires, qui estiment avoir été traités « avec mépris » par le ministère sur ce dossier, redoutent d'importantes conséquences pour leur avenir, alors qu'ils connaissent déjà « des fragilités économiques majeures » aujourd'hui. « Aggraver ces difficultés à travers une réforme sous-financée entraînera des fermetures et la suppression de centaines d'emplois locaux, privant ainsi une partie de la population de leurs services, en particulier dans les territoires ruraux », alertent les PSAD.

<https://www.lequotidiendupharmacien.fr/exercice-pro/politique-de-sante/fauteuils-roulants-rembourses-100-une-reforme-qui-inquiete-les-prestataires-de-sante-domicile>



VPH

Résultats actions de relations presse février

LE MEDIA SOCIAL.FR

10 février 2025



Remboursement des fauteuils roulants : "une réforme inapplicable", pour les prestataires de santé à domicile

Après l'annonce du remboursement de tous les fauteuils roulants à compter du 1er décembre 2025, les trois fédérations représentants les prestataires

de santé à domicile (FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI) dénoncent une réforme « inapplicable sur le terrain » qui « menace les entreprises et les services apportés aux utilisateurs ».

Comme en juillet dernier, ils déplorent le « financement très nettement sous-dimensionné » de la réforme et en particulier « la réduction drastique [de l'enveloppe dédiée au] [...] dispositif de location », ce qui pourrait mettre à mal l'équilibre économique des prestataires de santé à domicile.

Rappelons qu'une enveloppe supplémentaire de 160 millions d'euros par an est prévue pour financer la réforme.

Pour ces trois fédérations, le gouvernement « fait le choix de sacrifier certains de nos concitoyens (les personnes âgées dépendantes, et celles ayant des besoins ponctuels d'un fauteuil roulant qui subiront la réduction drastique du dispositif de location), et sacrifie sur l'autel des économies budgétaires, les acteurs en charge de son déploiement ».

[Remboursement des fauteuils roulants : "une réforme inapplicable", pour les prestataires de santé à domicile](#)



VPH

Résultats actions de relations presse février

PROTECTION SOCIALE INFORMATIONS

11 février 2025



Les fauteuils roulants bientôt intégralement remboursés par l'assurance maladie (...), l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM) et l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants () ont dénoncé « une réforme qui, au regard des textes publiés sans garantie financière, conduira inévitablement à des inégalités d'accès aux...»

Upsadi **11/02/2025** - Pages 3 – Hebdomadaire



VPH

Résultats actions de relations presse février

ASH.TM.FR

11 février 2025



Fauteuils roulants : un remboursement total, mais à quel prix ?

A l'occasion des vingt ans de la loi handicap de 2005, destinée à améliorer l'inclusion et garantir l'accessibilité, Emmanuel Macron s'est engagé

le 7 février sur Tiktok à rembourser en intégralité des fauteuils roulants à compter du 1er décembre 2025.

Les fauteuils roulants intégralement remboursés, une belle avancée ? Peut-être. Mais qui sonne comme un effet d'annonce pour les organisations, qui dénoncent « un déni de réalité des pouvoirs publics qui conduit à une réforme inapplicable sur le terrain ».

Plus de reste à charge pour les utilisateurs, un guichet unique géré par l'Assurance Maladie, des délais raccourcis... Sur le papier, le combat semble en voie d'être gagné. Sauf que, dans les faits, le cadeau pourrait bien être un écran de fumée. Car si le remboursement est annoncé comme total, la PSAD (Fédération des prestataires à domicile), l'UPSAIDI (Union des prestataires de santé à domicile indépendants) et l'UNPDPM (Syndicat des prestataires des dispositifs médicaux), fustigent par le biais de leur communiqué commun du 7 février « une réforme qui, au regard des textes publiés, sans garantie financière, conduira inévitablement à des inégalités d'accès aux soins et à l'équipement pour l'ensemble des usagers, faute d'acteurs de santé de proximité en capacité de la mettre en œuvre ». Autrement dit : un fauteuil roulant, oui, mais pas forcément celui dont la personne aura besoin.

D'autant que le financement envisagé, à savoir 160 millions d'euros annuels supplémentaires, est loin de couvrir l'ensemble des fauteuils. « Une réforme sous-financée ! » s'indignent d'ailleurs les professionnels du secteur. Surtout quand on sait, en effet, que la nomenclature des produits pris en charge n'a pas été mise à jour depuis plus de 20 ans. En autres termes, un remboursement intégral, mais pas au bon prix.

Naufrage programmé pour les professionnels du secteur

Là où le gouvernement se félicite d'une mesure à l'apparence généreuse, les prestataires de santé à domicile, eux, tirent la sonnette d'alarme. Car si le remboursement est « total », c'est bien eux qui vont devoir absorber les coupes budgétaires et s'adapter à une réforme « arbitraire » qui ne semble pas avoir été pensée avec eux, déplorent les prestataires.

[Fauteuils roulants : un remboursement total, mais à quel prix ?](#)
[ASH | Actualités sociales hebdomadaires](#)



VPH

Résultats actions de relations presse février

ASH.TM.FR

11 février 2025



Le hic, c'est qu' « une réforme sous-financée entraînera des fermetures, et la suppression de centaines d'emplois locaux, privant ainsi une partie de la population de leurs services, en particulier dans les territoires ruraux. Des petites entreprises risqueraient la fermeture, privant les usagers de la proximité indispensable pour adapter, entretenir et réparer leur matériel », préparent les fédérations.

Des oubliés et des perdants

Le chef d'Etat avait assuré lors de son allocution sur Tik Tok que serait fournie la liste des fauteuils pris en charge. Disponible sur le site internet legitrance.gouv.fr , elle exclut des fauteuils spécifiques qui pourront faire l'objet, selon Emmanuel Macron, d'une « une entente préalable sur l'avis d'un médecin » avec la Sécurité Sociale, le tout dans un délai de « deux mois » pour rendre compte de sa décision.

Cependant, derrière cette réforme, une catégorie de personnes risque d'être sacrifiée : « les utilisateurs de fauteuils spécifiques, les personnes âgées dépendantes et celles ayant des besoins temporaires », selon les trois organisations, inquiètes.

Reste donc une question cruciale : quels fauteuils seront réellement concernés par le remboursement intégral ? À ce jour, environ 80 % des modèles actuels devraient être éligibles. Mais pour les 20 % restants, difficile à dire. Le choix semble être laissé à la discréction de la Sécurité sociale.

Une opération de communication bien huilée, mais déconnectée des réalités du terrain à en croire les organisations de prestataires de dispositifs médicaux qui se considèrent « traités par le ministère avec le plus grand mépris ». Et condamnent « les acteurs de la Sécurité sociale alors qu'ils présentent déjà des fragilités économiques majeures ».



[Fauteuils roulants : un remboursement total, mais à quel prix ? -
ASH | Actualités sociales hebdomadaires](#)

2/2



VPH

Résultats actions de relations presse février

HOSPIMEDIA.FR

14 février 2025



Fabricants et prestataires s'inquiètent du délai avant le remboursement des fauteuils

La date du 1er décembre pour la prise en charge des fauteuils roulants par l'Assurance maladie s'avère trop tardive pour les professionnels du secteur, qui redoutent une chute de leurs ventes et une année fiscale difficile. "Un effet d'annonce", "sans garantie financière" qui "conduira inévitablement à des inégalités d'accès aux soins". L'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi), la Fédération des prestataires de santé à domicile(Fedepsad) et l'Union nationale des prestataires de...

<https://www.hospimedia.fr/actualite/articles/20250214-economie-fabricants-et-prestataires-s-inquietent-du-delai>



VPH

Résultats actions de relations presse mars

LE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN

6 mars 2025



MATÉRIEL MÉDICAL

La réforme des fauteuils roulants condamne le marché de la location

La réforme des fauteuils roulants se mettra en place le 1er décembre et le CEPS vient de proposer des nouveaux tarifs. Pour mieux rembourser l'achat des fauteuils électriques, c'est le marché des fauteuils roulants manuels qui est menacé.

Le comité économique des produits de santé (CEPS) a fait connaître dans un avis publié au « Journal officiel » du 25 février, les prix de cession et les prix limites de vente (PLV) qu'il envisage sur les véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH). Dans la foulée de la réforme annoncée le 6 janvier par le président de la République et de la nouvelle nomenclature. La LPP (liste des produits et prestations remboursables) a été revue de fond en comble, tant dans les codes et démonstrations que dans les modalités de prise en charge.

Le gouvernement avait promis « une prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants, y compris les fauteuils sportifs et les plus spécifiques, voire sur mesure », en promettant d'allonger une enveloppe de 160 millions d'euros à l'assurance-maladie. Mais à quel prix pour les distributeurs ?

« En l'état, ces tarifs menacent la pérennité des entreprises de location de fauteuils qui ne pourront pas, à ces conditions, maintenir pour beaucoup d'entre eux cette activité », répond d'entrée de jeu Alexandra Duvauchelle, déléguée générale

de la Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD). De même, à l'achat, les tarifs prévus au bénéfice de la distribution sont insuffisants en l'état pour couvrir les coûts logistiques et d'accompagnement requis à la livraison pour de nombreuses catégories de fauteuils, comme dans le cadre des prestations. » Le décor est planté.

Une LPP sens dessus dessous

Déjà, la réforme bouscule les modalités de prises en charge des fauteuils roulants qui se répartissent de trois types : location de courte durée avec une utilisation prévisible de moins de 6 mois (assurée pour 3 mois et étendue à 3 mois supplémentaires sous conditions), location de longue durée avec une utilisation prévisible de plus de 6 mois (jusqu'à 5 ans, renouvelable), achat d'un VPH neuf.

Ensuite, les tarifs changent. Aujourd'hui, les tarifs à la location varient selon le nombre d'accessoires et la durée de la location (plus ou moins de 52 semaines) et la location hebdomadaire d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle classique tourne autour de 16 euros (1 accessoire, loca-

Perte économique et perte de chance

Pour Julia Crépin, déléguée générale de l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM) : « Les tarifs ne couvrent pas les coûts de revient. C'est donc une perte économique et un risque de disparition d'emplois. Aujourd'hui la location n'est rentable en moyenne qu'à partir de la 5e semaine, c'est-à-dire entre 14 et 26 semaines (PLV 8,42 euros). Mais un forfait électrique peut atteindre 95,75 euros la semaine. Avec de tels tarifs, la perte est économique pour les pharmaciens mais également pour les patients puisqu'il y aura un déversement considérable sur les locations de fauteuils manuels. À terme les prestataires risquent d'abandonner ce secteur et les fauteuils deviennent introuvable », estime Julien Chauvin, président de la commission Etudes et stratégies économiques de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF).

date pour se faire équiper. Ce qui signifie peu ou prou une année blanche pour les entreprises : à nouveau, quel secteur pourrait supporter cela ? », constate Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSAIDI).

Sans compter les jeux des délais de carence : « La réforme introduit pour les usagers un délai de carence d'un an entre la fin d'une période de location et un achat (ou une nouvelle période de location). Quelqu'un qui aura loué un fauteuil à Pâques ne pourra pas à nouveau en louer un à Noël. Et si la location disparaît de l'offre sur une grande partie du territoire, elle ne pourra pas automatiquement être remplacée par l'achat car les personnes devront attendre un an pour bénéficier à nouveau d'un fauteuil. Cela sera préjudiciable aux personnes diabétiques en perte d'autonomie dont cela

augmentera l'isolement, maintenant à domicile », ajoute Julie Crépin.

« La mesure est beaucoup trop radicale et signe l'arrêt de mort du fauteuil roulant de location », poursuit Julien Chauvin.

Les prestataires ont tous sollicité une rencontre avec le ministère du Travail et de la Santé et exigent la mise en place d'un comité de suivi le plus tôt possible, pour trouver un équilibre entre contraintes budgétaires et garantir la continuité de service au patient. Le but n'est pas non plus de rétropéndre sur la prise en charge des fauteuils à l'achat et particulièrement des fauteuils électriques. Selon les associations de patients, environ un million de personnes en France utilisent un fauteuil roulant. Elles dénoncent aujourd'hui un reste à charge élevé, en moyenne de 5 500 euros. ■



VPH

Résultats actions de relations presse mars

LE QUOTIDIEN DU PHARMACIEN.FR

6 mars 2025



La réforme des fauteuils roulants condamne le marché de la location

La réforme des fauteuils roulants se mettra en place le 1er décembre et le CEPS vient de proposer des nouveaux tarifs. Pour mieux rembourser l'achat des fauteuils électriques, c'est le marché des fauteuils roulants manuels qui est menacé.



Le comité économique des produits de santé (CEPS) a fait connaître, dans un avis publié au « Journal officiel » du 25 février, les tarifs de cession et les pré-limites de vente (PLV) qu'il envisage sur les véhicules pour personnes à mobilité réduite (VPH), dans la foulée de la réforme annoncée le 5 janvier par le président de la République et de la nouvelle nomenclature. La LPP (liste des produits et prestations remboursables) a été revue de fond en comble, tant dans les codes et dénominations que dans les modalités de prise en charge.

Le gouvernement avait promis « une prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants, y compris les fauteuils sportifs et les plus spécifiques, voire sur mesure », en promettant d'allonger une enveloppe de 160 millions d'euros à l'assurance-maladie. Mais à quel prix pour les distributeurs ?

De même à l'achat, les tarifs prévus au bénéfice de la distribution sont insuffisants en l'état pour couvrir les coûts logistiques et d'accompagnement requis à la livraison pour de nombreuses catégories de fauteuils, comme dans le cadre des prestations. Le décor est planté.

Une LPP sans dessus dessous

Dès lors, la réforme bouleverse les modalités de prises en charge des fauteuils roulants qui seront de trois types : location de courte durée avec une utilisation prévisible de moins de 6 mois (assurée pour 3 mois et étendue à 3 mois supplémentaires sous conditions), location de longue durée avec une utilisation prévisible de plus de 6 mois (jusqu'à 5 ans, renouvelable), achat d'un VPH neutre.

Ensuite, les tarifs changent. Aujourd'hui, les tarifs à la location varient selon le nombre d'accessoires et la durée de la location (plus ou moins de 52 semaines) et la location hebdomadaire d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle classique tourne autour de 16 euros (1 accessoire, location).

<https://www.lequotidiendupharmacien.fr/exercice-pro/la-reforme-des-fauteuils-roulants-condamne-le-marche-de-la-location>





Zoom santé à domicile en région Mars

SANTE A DOMICILE REGION

Résultats actions de relations presse mars

LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE.FR

6 mars 2025

LE JOURNAL
de Saône-et-Loire

Pour éviter l'hospitalisation, des professionnels de santé à la maison

Quatre millions de patients sont suivis en France, chaque année, par un prestataire de santé à domicile. Ce sont ces structures qui accompagnent les malades, chez eux, pour s'assurer que le parcours de soins se déroule le mieux possible. Depuis le mois de février, c'est le cas par exemple de Roger, 76 ans, atteint d'un cancer de l'œsophage.



Il y a encore quelques mois, Roger vivait tout à fait normalement. À Crêches-sur-Saône, aux côtés de son épouse, Paulette. Il savait bien qu'il avait un peu plus de mal à manger, qu'il était plus lent. « Il déguste », Roger, lui disait ses amis. À la fin de l'année 2024, les symptômes s'aggravent. Il suit une gastroscopie, qui révèle la présence de cellules cancéreuses à l'œsophage. Lors de son hospitalisation au CHU de Dijon, il est mis en relation avec un prestataire de santé à domicile (PSAD). Pour que tout soit en place pour son retour à la maison.

Seances de chimio

Cécile Damance, diététicienne, travaille pour la société NHC, membre du syndicat Upsadi, Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants. Elle est basée à Dijon mais ses tournées l'amènent en Saône-et-Loire. C'est elle qui assure le suivi nutritionnel de Roger. Et fait des comptes rendus au spécialiste de l'hôpital de Dijon, où le septuagénaire est désormais suivi. Il a été vu pendant six séances de chimiothérapie. À effectuer en cure de trois jours, via un infusé. C'est une infusière libérée, toujours dans le cadre de la coordination des soins assurée par le PSAD, qui en assure la surveillance.



Perte de poids

Avec la tumeur contre laquelle il se bat, Roger ne peut pas se nourrir, ou seulement en très petite quantité, par voie orale. En quelques semaines, il a perdu 12 kg. « Et pourtant, c'est un gros mangeur », il avait expliqué à Paulette. C'est alors que l'une des deux équipes de nutrition entière, via l'intestin, que Roger absorbe les doses en nutriments dont il a besoin. Cécile Damance fournit tout le matériel nécessaire, en quantité suffisante. Un rôle qui n'est pas seulement technique. Lors de ses visites, elle se montre à l'écoute. Prodiguant des conseils. À Roger qui regrette de ne pas pouvoir absorber de grosses quantités, qui doit aussi composer avec les nausées et la perte de goût, « J'ai envie de manger une compote, cela ne passe pas », Cécile le rassure.

« Vous ne pouvez pas manger une assiette entière, mais si c'est quelques bouchées, plutôt du liquide, c'est déjà bien. »

Rester actif

Outre le critère du poids, celui de la masse musculaire permet de repérer les signes de dénutrition. Le premier test de force effectué par Roger est un peu faible. Le second est plus encourageant. « Si vous restez actif, cela va remonter », constate la diététicienne. Pour cela, Roger peut compter sur le soutien de Paulette. « Je le booste ». L'autre jour on a marché une heure. Il était un peu fatigué, mais cela lui fait prendre l'air. « Je surestime pas vos forces, conseille Cécile Damance. Mais c'est très bien. »



Trois fois à l'aise d'un diaporama. Photo: Hervé Desnos



L'interlocution des deux personnes contrôlent des assiettes. Photo: Hervé Desnos



Roger, 76 ans, est décalé à sa partie contre une chaise. Photo: Hervé Desnos

1/2

<https://www.lejsl.com/sante/2025/03/06/pour-eviter-l-hospitalisation-des-professionnels-de-sante-a-la-maison>

 **UPSADI**
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS



SANTE A DOMICILE REGION

Résultats actions de relations presse mars

LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE.FR

6 mars 2025



Parler de son cancer

Roger a décidé que sa maladie ne serait pas un tabou. Au contraire. En parler, la vivre avec ses proches, ses enfants et petits-enfants, lui donne des forces supplémentaires. Paulette, 70 ans, en rémission d'un cancer du sein diagnostiqué à 52 ans, a un peu de mal à cacher son inquiétude. Et s'interroge. « Quand est-ce que la tumeur va s'ouvrir pour laisser passer les aliments ? Quand est-ce qu'il va guérir ? Est-ce qu'une opération ne sera pas trop lourde à son âge ? » « Je suis solide ».

Autant de questions auxquelles il est impossible à la professionnelle de santé de répondre de façon catégorique mais elle apporte, posément, des explications. « Chaque cancer est différent pour chaque patient. Les médecins vous présenteront les solutions adaptées et vous prendrez la décision, le moment venu. Ne vous torturez pas pour la suite. » « Elle s'en est sortie, elle ne devrait 4 pas se faire du souci », tempère Roger. Qui conclut, déterminé : « Je suis solide. Je ne me démorale pas. »

2/2

<https://www.lejsl.com/sante/2025/03/06/pour-eviter-l-hospitalisation-des-professionnels-de-sante-a-la-maison>



SANTE A DOMICILE REGION

Résultats actions de relations presse mars

LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE

7 mars 2025

LE JOURNAL
de Saône-et-Loire

Paray-le-Monial P.12
Le Salon de l'habitat démarre :
80 exposants et des nouveautés

LE JOURNAL
de Saône-et-Loire

eCebra Charolles - Brionnais | 7116

Vendredi 7 mars 2025



UN NUMERO UNIQUE POUR VOTRE MOBILITE

07 60 90 12 59

Saône-et-Loire

Atteint d'un cancer, il se fait suivre chez lui



Déstituée à domicile, Cécile Dumaine n'a également pas été à l'heure, ayant pour un cancer de l'ovaire. Présentatrice de santé à domicile, elle vient le voir chez lui pour un accompagnement personnalisé. Photo: Kelly Lengrand P.2.1

Du 15 février au 20 mars 2025

PROFITEZ DE PROMOS SUR NOS STORES, VOlets ROULANTS ET PORTES DE GARAGE

INSTALLATEUR : 20 Drôges (71160 Nivigneux) - 71140 St-Léger-de-Varennes
03 85 44 22 89 - www.mmeursoirdegauthier.com

15% de remise*

Wizeo fermetures

Collonge-en-Charollais P.20
Feux de forêt : la lutte se prépare aussi la nuit



SANTE A DOMICILE REGION

Résultats actions de relations presse mars

LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE

7 mars 2025

LE JOURNAL
de Saône-et-Loire

Pour éviter l'hospitalisation, des professionnels de santé à la maison

Quatre millions de patients sont suivis en France, chaque année, par un prestataire de santé à domicile. Ce sont ces structures qui accompagnent les malades, chez eux, pour s'assurer que le parcours de soins se déroule le mieux possible. Depuis le mois de février, c'est le cas par exemple de Roger, 76 ans, atteint d'un cancer de l'œsophage.

Il y a encore quelques mois, Roger vivait tout à fait normalement. Une retraite paisible, à Crêches-sur-Saône aux côtés de son épouse, Paulette. Il s'apercevait bien qu'il avait un peu plus de mal à manger, qu'il était plus lent. « Il déguste, Roger », lui disait ses amis, à la fin de l'année 2024, les symptômes s'aggravent. Il subit une gastroscopie. Qui révèle la présence de cellules cancéreuses à l'œsophage. Lors de son hospitalisation au CHU de Dijon, il est mis en relation avec un prestataire de santé à domicile (PSAD). Pour que tout soit en place pour son retour à la maison.

Séances de chimio

Cécile Damance, diététicienne, travaille pour la société NHC. Elle est basée à Dijon mais ses tournées l'ambencent en Saône-et-Loire. C'est elle qui assure le suivi nutritionnel de Roger. Et fait des comptes rendus au spécialiste de l'hôpital de Mâcon, où le séptuagénaire est désormais suivi. Il s'est vu prescrire six séances de chimiothérapie. A effectuer en cure de trois jours, via un dirufale. C'est une infirmière libérale, toujours dans le cadre de

la coordination des soins assurée par le PSAD, qui en assure la surveillance.

Perdre de poids

Avec la tumeur contre laquelle il se bat, Roger ne peut pas se nourrir, ou seulement en très petite quantité, par voie orale. En quelques semaines, il a perdu 12 kg. « Et pourtant, c'était une gros mangeur, il avait un petit bidon », glisse Paulette. C'est grâce à une à une sonde d'alimentation entérale, via l'intestin, que Roger absorbe les sels en nutriments dont il a besoin. Cécile Damance lui fournit tout le matériel nécessaire, en quantité suffisante.

Parler de son cancer

Roger a décidé que sa maladie ne serait pas un tabou. Au contraire. En parler, la vivre avec ses proches, ses enfants et petits-enfants, lui donne des forces supplémentaires. Paulette, 70 ans, en rémission d'un cancer du sein diagnostiquée à 52 ans, a un peu de mal à cacher son inquiétude. Et s'interroge. « Quand est-ce que la tumeur va s'ouvrir pour laisser passer les aliments ? Quand est-ce qu'il va guérir ? Est-ce qu'une opération ne

Sorte le critère du poids, celui de la masse musculaire permet de repérer les signes de dénutrition. Le premier test de force effectué par Roger est un peu faible. Le second est plus encourageant. « Si vous restez actif, cela va remonter », constate la diététicienne. Pour cela, Roger peut compter sur le soutien de Paulette. « Je le booste. L'autre jour on a marché une heure. Il était un peu fatigué, mais cela lui fait prendre l'air. » « Ne surestimer pas vos forces, conseille Cécile Damance. Mais c'est très bien. »

sera pas trop lourde à son âge ? »

« Je suis solide »

Autant de questions auxquelles il est impossible à la professionnelle de santé de répondre de façon catégorique mais elle apporte, positivement, des explications adaptées et différentes pour chaque patient. Les médecins vous présenteront les solutions adaptées et vous prendrez la décision, le

moment venu. Ne vous tortez pas pour la suite. » « Elle s'en est sortie, elle ne devrait pas se faire de souci », tempête Roger. Qui conclut, déterminé : « Je suis solide. Je ne me démarre pas. » ■



Cécile Damance, diététicienne à domicile, rend régulièrement visite à Roger, atteint d'un cancer de l'œsophage. Elle vient le voir chez lui à Chalon-sur-Saône. Le patient effectue un test de force. Photo Katly Beyondas



SANTE A DOMICILE REGION

Résultats actions de relations presse mars

LE DAUPHINE LIBERE.FR

11 mars 2025

LE DAUPHINÉ
libéré

Annecy. Le diététicien nutritionniste, essentiel dans la chaîne du soin : « Le domicile est l'avenir ...

Alors que les voix des lycéens sur Parcoursup se terminent ce jeudi 13 mars, focus sur une profession dont la dimension médicale est mal connue. Nous avons suivi à Annecy Justine Gergelé, une professionnelle qui intervient à domicile auprès de jeunes patients malades qui ont besoin d'une alimentation par sonde.



Justine Gergelé vérifie le bon fonctionnement de la pompe électrique qui permet d'alimenter par sonde Axel, un bébé de trois mois qui va bientôt être opéré du cœur. Photo La DL (M.R.)

Mercredi 12 mars, c'est la Journée internationale des diététiciens nutritionnistes, une profession paramédicale que l'on associe souvent aux régimes amaigrissants et au bien-être, de manière limitative et caricaturale. L'Onisep, l'organisme du ministère de l'Education nationale qui recense les métiers et les formations, présente ainsi le rôle du diététicien : "inciter à la consommation de plats équilibrés, tout en préservant le plaisir de manger".

Pourtant, ce métier à 94 % féminin est aussi un métier essentiel de la chaîne du soin, en établissement de soins ou à domicile, auprès de patients qui ont besoin d'une aide à la nutrition temporaire ou au long cours, après un cancer, une chirurgie lourde ou en raison d'un handicap.

En pédiatrie, on va dans le service, on arrive avec le matériel médical qu'on va mettre à domicile et on forme les parents à l'utiliser.

Justine Gergelé, diététicienne nutritionniste

Justine Gergelé fait partie des professionnels qui ont choisi ce métier pour son volet médical. Après un bac S, un DUT génie biologique option diététique et une licence pro alimentation et

santé*, la jeune femme de 30 ans a d'abord exercé à l'hôpital puis en établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Elle est aujourd'hui salariée d'un prestataire de santé à domicile. Elle travaille pour NH Care, une entreprise privée qui, sur prescription médicale, fournit du matériel, des conseils et une surveillance à des patients qui ont besoin d'être alimentés artificiellement avec une sonde. En jargon médical, on parle d'alimentation entrale. Justine Gergelé s'occupe d'une soixantaine de malades, dont une trentaine d'enfants.

Des bébés aux adultes

Nous l'avons suivie à Annecy chez deux jeunes patients. Axel d'abord, un bébé de trois mois atteint d'une grave malformation cardiaque, qui doit être opéré bientôt. Sa pathologie l'empêche de s'alimenter et de grossir normalement. Justine Gergelé le suit depuis qu'il a quitté le service de néonatalogie de l'hôpital : « En pédiatrie, on va dans le service, on arrive avec le matériel médical qu'on va mettre à domicile et on forme les parents à l'utiliser », explique-t-elle. Cet apprentissage n'est pas toujours simple, mais Emilie, la maman de deux enfants du nourrisson, très vite assimile le processus de nutrition qui associe des biberons et une alimentation par sonde naso-gastrique.

Pour cette visite, la diététicienne a apporté le matériel dont a besoin le bébé (tét enfrichi, tubulures et seringues pour le passer), mais son rôle consiste surtout à vérifier qu'il supporte bien la nutrition et que celle-ci est efficace. Elle emporte toujours un pèse-bébé et une tasse.

Axel, qui sait téter, devrait retrouver rapidement une vie normale après son opération. Mais la diététicienne suit parfois les enfants pendant un temps de sevrage long, car être nourri par sonde à un âge très précoce n'est pas sans conséquence.

Justine se rend ensuite chez Maïssa, 13 ans, atteinte d'une maladie orpheline. Lourdement handicapée, la fillette ne parle pas, ne marche pas et est en grande partie nourrie grâce à un bouton de gastrostomie, un dispositif qui l'alimente directement dans l'estomac trois fois par 24 heures, dont la nuit. Maïssa fait partie du tiers de patients chroniques dont s'occupe Justine Gergelé.

La diététicienne vérifie que le dispositif fonctionne bien et fait le point avec la maman de Maïssa. Elle note toutes les informations sur son ordinateur et après chaque visite, fait un compte rendu au médecin qui a prescrit le traitement. Si nécessaire, elle l'appelle directement : « On est souvent l'interlocuteur du médecin », observe-t-elle.

« Le domicile est l'avenir du soin »

Elle déclare aussi la fierté de faire ce métier : « C'est un lourd métier nécessitant beaucoup d'investissement. Je crois sincèrement fait partie du métier, même si l'autre savoir se protéger », confie celle qui est aussi jeune maman, d'un bébé de dix mois.

Conscient que « le domicile est l'avenir du soin », elle ne regrette pas son choix malgré des contraintes importantes : beaucoup de déplacements, manque d'heures de repos, grande disponibilité pour un salaire modeste, 2 000 euros bruts sans les primes avec un an d'expérience.

Elle a le sentiment d'être utile, y compris auprès des médecins : « Ils n'ont pas beaucoup de nutrition dans leur formation, on doit parfois leur rappeler qu'un traitement est moins efficace si l'état nutritionnel de la personne n'est pas bon », confie-t-elle.

(* Ces deux formations ont été remplacées en 2012 par un diplôme de trois ans : le BTO génie biologique, parcours diététique et nutrition.

<https://www.ledauphine.com/sante/2025/03/11/le-diетeticien-nutritionniste-essentiel-dans-la-chaîne-du-soin-le-domicile-est-l-avenir-du-soin>

UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS

SANTE A DOMICILE REGION

Résultats actions de relations presse mars

LE DAUPHINE LIBERE

12 mars 2025

LE DAUPHINÉ
libéré

Le diététicien nutritionniste, essentiel dans la chaîne du soin

Alors que les voeux des lycéens sur Parcoursup se terminent ce jeudi 13 mars, focus sur une profession dont la dimension médicale est mal connue. Nous avons suivi à Annecy Justine Gergelé, une professionnelle qui intervient à domicile auprès de jeunes patients malades qui ont besoin d'une alimentation par sonde.

Mercredi 12 mars, c'est la Journée internationale des diététiciens nutritionnistes, une profession paramédicale que l'on associe souvent aux régimes amaigrissants et au bien-être, de manière limitative et caricaturale. L'Onisep, l'organisme du ministère de l'Education nationale qui recense les métiers et les formations, présente ainsi le rôle du diététicien : « Inciter à la consommation de plats équilibrés, tout en préservant le plaisir de manger ».

Fourtant, ce métier à 94 % féminin est aussi un maillon essentiel de la chaîne du soin, en établissement de soins ou à domicile, auprès de patients qui ont besoin d'une aide à la nutrition temporaire ou au long cours, après un cancer, une chirurgie lourde ou en raison d'un handicap.

Justine Gergelé fait partie des professionnels qui ont choisi ce métier pour son volet médical. Après un bac S, un DUT génie biologique option diététique et une licence pro alimentation et santé*, la jeune femme de 30 ans a d'abord exercé à l'hôpital puis en établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Elle est aujourd'hui salariée d'un prestataire de santé à domicile. Elle travaille pour NHC-Care, une entreprise privée qui, sur prescription médicale, fournit du matériel, des conseils et une surveillance à des patients qui ont besoin d'être alimentés artificiellement avec une sonde. En garçon médical, on parle d'alimentation entérale. Justine Gergelé s'occupe d'une soixantaine de malades, dont une moitié d'enfants.

Nous l'avons suivie à Annecy chez deux jeunes patients. Axel d'abord, un bébé de trois mois atteint d'une grave malformation cardiaque, qui doit être opéré bientôt. Sa pathologie l'empêche de s'alimenter et de grossir normalement. Justine Gergelé le suit depuis qu'il a quitté le service de néonatalogie de l'hôpital : « En pédiatrie, on va dans le service, on arrive avec le matériel médical qu'on va mettre à domicile et on forme les parents à l'utiliser », explique-t-elle. Cet apprentissage n'est pas toujours simple, mais Emilie et Angy, les parents du nourrisson, ont très vite assimilé le protocole de nutrition qui associe des biberons et une alimentation par sonde naso-gastrique.

La diététicienne vérifie que le dispositif fonctionne bien et fait le point avec la maman de Maïssa. Elle note toutes les informations sur son ordinateur

Pour cette visite, la diététicienne a apporté le matériel dont a besoin le bébé (lait enrichi, tubulures et seringues pour le passer), mais son rôle consiste surtout à vérifier qu'il supporte bien la nutrition et que celle-ci est efficace. Elle emporte toujours un pèse-bébé et une tisane.

Axel, qui sait téter, devrait retrouver rapidement une vie normale après son opération. Mais la diététicienne suit parfois les enfants pendant un temps de sevrage long, car être nourri par sonde à un âge très précoce n'est pas sans conséquence.

Justine se rend ensuite chez Maïssa, 13 ans, atteinte d'une maladie orpheline. Lourdement handicapée, la fillette ne parle pas, ne marche pas et est en grande partie nourrie grâce à un bouton de gastrostomie, un dispositif qui l'alimente directement dans l'estomac trois fois par 24 heures, tout au long d'horaires et une grosse responsabilité pour un salaire modeste, 2 000 euros bruts sans les primes avec dix ans d'expérience.

Elle a le sentiment d'être utile, y compris auprès des médecins : « Ils n'ont pas beaucoup de nutrition dans leur formation, on doit parfois leur rappeler qu'un traitement est moins efficace si l'état nutritionnel de la personne n'est pas bon », confie-t-elle.

Et après chaque visite, fait un compte rendu au médecin qui a prescrit le traitement. Si nécessaire, elle l'appelle directement : « On est souvent l'interlocuteur du médecin », observe-t-elle.

Elle écoute aussi la mère de la fillette rencontrer sa toute heure médicale et évoquer son avenir incertain. L'écoutante bienveillante fait partie du métier : « même s'il faut savoir se protéger », confie celle qui est aussi jeune maman, d'un bébé de deux mois.

Convincu que « le domicile est l'avenir du soin », elle ne regrette pas son choix malgré des contraintes importantes : beaucoup de déplacements, beaucoup d'heures et une grosse responsabilité pour un salaire modeste, 2 000 euros bruts sans les primes avec dix ans d'expérience.

Elle a le sentiment d'être utile, y compris auprès des médecins : « Ils n'ont pas beaucoup de nutrition dans leur formation, on doit parfois leur rappeler qu'un traitement est moins efficace si l'état nutritionnel de la personne n'est pas bon », confie-t-elle.

► Un peu plus de 17 300 diététiciens et nutritionnistes exercent en France* et leur nombre a doublé entre 2012 et 2021. La profession est très féminisée (à 94 %), 45 % exercent en libéral ou en mixte salarial/libéral, 31 % travaillent à l'hôpital et 24 % sont salariées d'autres structures, dont des entreprises de prestation de santé à domicile (PSAD).

► Chiffres au 1^{er} janvier 2024 de l'association française des diététiciens nutritionnistes. ► Deux formations permettent d'exercer ce métier : le BTS diététique en deux ans et le BUT génie biologique, parcours diététique et nutrition, en trois ans. Elles sont sélectives, les étudiants sont recrutés via la plateforme Parcoursup, qui est ouverte aux lycéens jusqu'au 13 mars pour formuler leurs voeux d'orientation. ■



Justine Gergelé vérifie le bon fonctionnement de la pompe électrique qui permet d'alimenter par sonde Axel. © Muriel Rottier

(*) Ces deux formations ont été remplacées en 2023 par un diplôme en trois ans : le BUT génie biologique, parcours diététique et nutrition.

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

En pédiatrie, on va dans le service, on arrive avec le matériel médical qu'on va mettre à domicile et on forme les parents à l'utiliser
Justine Gergelé, diététicienne nutritionniste



Autres retombées presse Janvier – Février - Mars

VOEUX 2025

Résultats actions de relations presse janvier

LA LETTRE DES MANAGERS DE L'ACTION SOCIALE

23 janvier 2025



■ Didier Daoulas, Président de l'UPSADI

- « Accorder un réel statut aux PSAD (Prestataire de santé à domicile) et redéfinir leurs missions.

Les PSAD souffrent d'un statut daté et impropre au sein du système de santé. Les pouvoirs publics doivent aller au bout des engagements pris voici plusieurs années, afin de les redéfinir à la lueur de l'évolution des pratiques, en intégrant les attentes des quelque 4 millions patients et des besoins des prescripteurs en « vie réelle », tout en valorisant les missions de terrain des 33 000 salariés des PSAD en France.

- Revoir les modalités de régulation de la dépense pour offrir de la visibilité aux entreprises du secteur.

Sortir d'une lecture comptable ligne à ligne de la dépense de santé à domicile est indispensable. Elle doit être analysée à l'échelle de tout le système de santé. Les régulations tarifaires doivent prendre en compte les spécificités et les investissements croissants des PSAD pour accompagner une patientèle en constante croissance. Une vision pluriannuelle de la régulation tarifaire est indispensable pour garantir la pérennité des 2 350 entreprises et associations du secteur.

- Acter la prise en charge intégrale des fauteuils roulants. Les discussions doivent être relancées au plus vite, afin de permettre un aboutissement rapide de la réforme qui constitue un véritable acte de justice sociale dans l'intérêt des usagers. Pour ce faire, l'UPSADI demande à l'Etat de prendre en considération les alertes formulées à l'égard du projet, tant au plan budgétaire qu'organisationnel, afin de pallier ses fragilités qui risqueraient, en l'état, de compromettre la mise en œuvre de cette ambition. »



Cancéro à domicile

Résultats actions de relations presse février

SANTECOOL.NET

30 janvier 2025



Créateur de bien-être

Quel est le rôle des PSAD dans l'accompagnement des patients traités à domicile ?



« Leurs missions sont moins visibles que celles des établissements hospitaliers et professionnels de santé, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent pourtant, de leur côté, un rôle important dans le parcours de soins des patients atteints de cancer, en leur permettant de poursuivre leurs traitements chez eux, dans un environnement familial, en toute sécurité.

A l'occasion de la Journée Mondiale contre le cancer, l'UPSAIDI souhaite rappeler le rôle des PSAD et leur engagement quotidien auprès des millions de patients atteints de cancer : conseil, livraison de dispositifs médicaux et prestations associées, bien-être des patients, lien social...
Quel est le rôle des PSAD ?

Didier Daouas, président de l'UPSAIDI : « Les PSAD sont des acteurs incontournables de notre système de santé. Leur travail quotidien permet non seulement d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de pathologies lourdes comme le cancer, mais aussi de répondre aux enjeux de soutenabilité de notre système de soins en libérant des îlots d'hospitalisation, et en libérant du temps de soins aux professionnels de santé. »

En France, plus de 4 millions de patients bénéficient chaque année des services des PSAD, qui se soignent pour des pathologies lourdes comme le cancer ou des maladies chroniques. Avec leurs 33 000 collaborateurs, dont 6 800 professionnels de santé (infirmières, diététiciens, etc.), les PSAD apportent une réponse aux besoins sociaux. Leur mission : assurer une continuité de soins et une mesure d'accompagnement des patients à leur domicile tout en contribuant à la lutte contre les inégalités d'accès aux soins.

Dans le domaine du cancer, les PSAD agissent en collaboration étroite avec les équipes hospitalières, et interviennent en support des protocoles de soins notamment dans les domaines de :

- la nutrition artificielle, indispensable pour lutter contre la dénutrition sévère qui touche près de 40 % des patients atteints de cancer.
- La coordination des soins de support pour les patients sous chimiothérapie à domicile, à savoir la gestion de perfusions (antiémétiques, analgiques, etc.) et la gestion des dispositifs médicaux.
- un suivi humain et technique précis : au-delà de la simple fourniture de matériel et de nutriments prescrits par les médecins, les PSAD assurent une écoute attentive, des conseils adaptés, un service de dépannage et de réapprovisionnement des dispositifs médicaux, ainsi qu'une prise en charge des patients en zones reculées.

<https://santecool.net/quel-est-le-role-des-psad/>

 UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS

« Les PSAD sont bien plus que des prestataires techniques », souligne Pierre Bourtier, administrateur de l'Upсади. « Ils sont des partenaires de santé, veillant au bien-être global des patients et de leurs proches, tout en contribuant à l'efficience de notre système de santé. »

Face aux cancéres, les PSAD luttent contre la dénutrition

La dénutrition touche près de 40 % des patients atteints de cancer, fragilisant leur santé et leur résilience face aux traitements. Les PSAD interviennent pour :

- adapter les protocoles nutritionnels : avec l'aide de près de 1 800 diététiciens employés par les PSAD, ces patients reçoivent un accompagnement spécifique.
- mettre en place la nutrition artificielle (enterale ou parentérale) : une solution essentielle pour les patients ne pouvant s'alimenter par voie orale.
- assurer une proximité réelle, même dans les zones reculées, grâce à un réseau logistique efficace.

Jean-Paul Benet, suivi pour une nutrition artificielle à vie, ajoute : « Je me nourris uniquement par perfusion, mais grâce aux PSAD, je peux continuer à voyager et voir ma famille en province. C'est vital pour moi dans mon quotidien... »

Pour Candice Gruffat, infirmière de coordination d'un PSAD en Auvergne-Rhône-Alpes : « La prise en charge à domicile des patients sous chimiothérapie nécessite une coordination méticuleuse entre l'hôpital, le domicile et les équipes PSAD. Cela garantit une qualité de soins et un confort de vie incomparables pour les patients. J'interviens auprès de 60 patients, et près de la moitié sont atteints d'un cancer. »

Zoom sur la chimiothérapie à domicile : un accompagnement essentiel pour alléger le quotidien des patients

Dans le cadre d'une chimiothérapie à domicile, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent un rôle clé en assurant le lien entre l'hôpital et l'infirmier libéral chargé de l'administration du protocole de soins. Leur intervention apporte un soutien essentiel aux patients et facilite la coordination entre les professionnels de santé grâce à :

- Les infirmiers de coordination (IDC) intégrés aux équipes des PSAD, qui assurent un suivi personnalisé. Ils communiquent aux professionnels de santé les évolutions de l'état du patient, ses ressentis, ainsi que ses nouveaux besoins (oxygénothérapie, soins de support, etc.).
- Les dispositifs médicaux (pompes à perfusion, matériel de soins...) sont fournis, maintenus et surveillés par les PSAD, permettant un accompagnement optimal.

Jérôme Lefèvre, patient sous chimiothérapie, témoigne : « Mon infirmier PSAD m'appelle régulièrement pour prendre de mes nouvelles. Elle m'accompagne avec bienveillance et s'assure que je dispose toujours du matériel nécessaire à mon traitement. Grâce à elle, je peux rester chez moi, entouré de ma famille, tout en recevant mes soins. »

<https://santecool.net/quel-est-le-role-des-psad/>

Cancéro à domicile

Résultats actions de relations presse février

LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR

4 février 2025



4 février 2025

Quel est le rôle, trop souvent méconnu, des PSAD dans l'accompagnement global des patients traités à domicile? (Communiqué)

Si leurs missions sont mal connues, que faire des dispositifs hospitaliers et professionnels de santé, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent pourtant, de leur côté, un rôle important dans le parcours des soins des patients atteints de cancer, en leur permettant de poursuivre leurs traitements chez eux, dans un environnement familial, en toute sécurité.

A l'occasion de la Journée Mondiale contre le cancer, l'UPSADI rappelle l'engagement quotidien des PSAD auprès des millions de patients atteints de cancer : conseil, délivrance de dispositifs médicaux et prestations associées, bien-être des patients, lien social...

Didier Daouas, président de l'UPSADI : « Les PSAD sont des acteurs incontournables de notre système de santé. Leur travail quotidien permet non seulement d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de pathologies lourdes comme le cancer, mais aussi de répondre aux enjeux de soutenabilité de notre système de soins : libérer des lits d'hospitalisation, et en libérant du temps de soins aux professionnels de santé ».

En France, plus de 4 millions de patients bénéficient chaque année des services des PSAD, qui ce sont des professionnels divers formés à leur mission : infirmiers, kinésithérapeutes, etc. Environ 33 000 collègues travaillent. Soit 6 500 équipes de santé (infirmiers, diététiciens, etc.) et les PSAD agissent 24h/24 et 7j/7, même dans les zones reculées. Leur mission : offrir des solutions sur mesure d'accompagnement des patients à leur domicile tout en contribuant à la lutte contre les inégalités d'accès aux soins.

Dans le domaine du cancer, les PSAD agissent en collaboration étroite avec les équipes hospitalières, et interviennent en support des protocoles de soins notamment dans les domaines de :

- La nutrition artificielle. Indispensable pour lutter contre la dénutrition sévère qui touche près de 40 % des patients atteints de cancer.
- La coordination des soins de suivi pour les patients sous chimiothérapie à domicile, à distance ou par visioconférence (perfusionnistes, infirmiers, diététiciens, etc.) et la gestion des dispositifs médicaux.
- Un suivi humain et technique précis : audience de la simple fourniture de matériel et de nutriments recommandés par les médecins, les PSAD assurent une écoute attentive, des conseils adaptés et renseignent régulièrement les professionnels de santé sur l'état d'utilisation des dispositifs médicaux, ainsi qu'une prise en charge des patients en zones reculées.

« Les PSAD sont bien plus que des prestataires techniques », souligne Pierre Bourlier, administrateur de l'Urssaf : « ils sont des partenaires de santé, veillant au bien-être global des patients et de leurs proches, tout en contribuant à l'efficience de notre système de santé. »

Face aux cancers, les PSAD luttent contre la dénutrition

- Adapter les protocoles nutritionnels : avec l'aide de près de 1 000 diététiciens employés par les PSAD, les patients reçoivent un accompagnement spécifique.
- Mettre en place la nutrition artificielle (enterale ou parentérale) : une solution essentielle pour les patients ne pouvant s'alimenter par voie orale.
- Assurer une proximité réelle, même dans les zones reculées, grâce à un réseau logistique efficace.

Jean-Paul Benet, suivi pour une nutrition artificielle à vie, ajoute : « Je me nourris uniquement par perfusion, mais grâce au PSAD, je peux continuer à voyager et voir ma famille en province. C'est vital pour moi dans mon quotidien... »

Pour Candice Gruffat, infirmière de coordination d'un PSAD en Auvergne-Rhône-Alpes : « La prise en charge à domicile des patients sous chimiothérapie nécessite une coordination méticuleuse entre l'hôpital, le domicile et les équipes PSAD. Cela garantit une qualité de soins et un confort de vie incomparables pour les patients. J'interviens auprès de 80 patients, et près de la moitié sont atteints d'un cancer. »

Zoom sur la chimiothérapie à domicile : un accompagnement essentiel pour alléger le quotidien des patients

Dans le cadre d'une chimiothérapie à domicile, les Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) jouent un rôle clé en assurant le lien entre l'hôpital et l'infirmière (libérale) chargée(s) de l'administration du protocole de soins. Leur intervention apporte un soutien essentiel aux patients et facilite la coordination entre les professionnels de santé grâce à :

- Les infirmiers de coordination (IDEO) intégrés aux équipes des PSAD, qui assurent un suivi personnalisé. Ils communiquent aux professionnels de santé les évolutions de l'état du patient, ses ressentis, ainsi que ses nouveaux besoins (oxygénothérapie, soins de support, etc.).
- Les dispositifs médicaux (pompes à perfusion, matériel de soins...) sont fournis, maintenus et surveillés par les PSAD, permettant un accompagnement optimal.

Jérôme Lefebvre, patient sous chimiothérapie, témoigne : « Mon infirmière PSAD m'appelle régulièrement pour prendre de mes nouvelles. Elle m'accompagne avec bienveillance et s'assure que je dispose toujours du matériel nécessaire à mon traitement. Grâce à elle, je peux rester chez moi, entouré de ma famille, tout en recevant mes soins. »

<https://toute-la.véille-acteurs-sante.fr/229183/quel-est-le-role-trop-souvent-meconnu-des-psad-dans-laccompagnement-global-des-patients-traités-a-domicile-communiqué/>

<https://toute-la.véille-acteurs-sante.fr/229183/quel-est-le-role-trop-souvent-meconnu-des-psad-dans-laccompagnement-global-des-patients-traités-a-domicile-communiqué/>



UPSAIDI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDEPENDANTS



LEGIFRANCE.GOUV

Résultats actions de relations presse février

LEGIFRANCE.GOUV.FR

4 février 2025

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Légifrance
Le service public de la diffusion du droit
.fr

4 février 2025

Avis relatif à la tarification du système FREESTYLE LIBRE 3 affilié à la boucle semi-fermée MYLIFE CAMAPS FX visé à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

En application, d'une part, de la convention entre le comité économique des produits de santé et :

- la société ABBOTT France,

et, d'autre part, par décision du comité économique des produits de santé, en l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et :

- la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) ;
- le Syndicat national des associations d'assistance à domicile (SNADOM) ;
- le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM) ;
- le Syndicat national autonome de prestataires de santé à domicile (SYNAPSAD) ;
- l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDPM) ;
- l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSADI) ;
- l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine (USPO).

Le prix de vente maximum hors taxes au distributeur revendant directement aux assurés sociaux (dénommé ci-après prix de cession) en € HT et le tarif et le prix limite de vente au public en € TTC (PLV) du produit visé ci-dessous sont fixés comme suit :

CODE	DÉSIGNATION	Prix de cession en € HT	TARIF/PLV en € TTC
1132525	Forfait jour FREESTYLE LIBRE 3, ABBOTT, pour boucle semi-fermée.	4,27	5,11

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051123522>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051123522>



UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDÉPENDANTS



LEGIFRANCE.GOUV

Résultats actions de relations presse février

LEGIFRANCE.GOUV.FR

13 février 2025

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

www.legifrance.gouv.fr Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques

Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques

En application de l'article L. 2261-15 du code du travail, la ministre travail, de la santé, des solidarités et des familles envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés entrant dans son champ d'application, les stipulations de l'avenant ci-après indiqué.

Cet avenant pourra être consulté en direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Dans un délai de quinze jours, les organisations et toute personne intéressée sont priées de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Les communications devront être adressées au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles (DGT, bureau DS1), 14, avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07.

Dans un délai d'un mois, les organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau de l'avenant peuvent s'opposer à son extension. L'opposition écrite et motivée est notifiée et déposée dans les conditions prévues par les articles L. 2231-5 et L. 2231-6 du code du travail

Texte dont l'extension est envisagée :

Avenant du 12 décembre 2024 à l'accord du 17 janvier 2013.

Dépôt :

Direction générale du travail au ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Objet :

Contrat de professionnalisation.

Signataires :

Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD).

Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM).

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSA-DI).

Organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à la CFDT, à la CFTC, à la CFE-CGC et à l'UNSA.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051157190>



SUJET DE FOND

Résultats actions de relations presse février

LE JOURNAL DU DIMANCHE
16 au 23 février 2025

**Le Journal
du Dimanche**

SOINS

Colère chez les pros de la santé à domicile

ÉCONOMIE Les professionnels déplorent que les coupes budgétaires de 2025 aient été planifiées sans prise en compte des conséquences sur les emplois du secteur



L'appareil porté par ce patient lui permet de lutter contre l'apnée du sommeil. Photo : AMELIE-BENOIST/ALAMY/PHOTO12

Il existe en France 2 300 entreprises spécialisées dans la location de matériel médical à domicile. Majoritairement petites et moyennes entreprises, elles sont réparties partout sur le territoire et interviennent sept jours sur sept. « Nos 33 000 salariés accompagnent en permanence quatre millions de personnes, avec un lit médicalisé, un respirateur, un équipement dédié à l'apnée du sommeil », indique Didier Daoulas, le président de l'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi). [Les restrictions du budget de la Sécurité sociale pour 2025 inquiètent la profession. « Notre budget annuel de prestations de 4 mil-

liards d'euros est amputé de 200 millions d'euros. Impossible pour nous de rattraper cette somme par ailleurs puisque nos interventions sont réalisées sur prescription médicale avec des tarifs tous réglementés », explique-t-il.

De son côté, Alexandra Duvauchelle, déléguée générale de la Fedepad, un autre syndicat professionnel, décrit la confusion du secteur devant les baisses tarifaires incessantes depuis une décennie. Car la difficulté est de maintenir les emplois dans ces conditions. Près de 2 000 postes auraient déjà été supprimés. « N'oubliez pas que nous sommes une activité de main-d'œuvre », ajoute Didier Daoulas. Plus nous gérons de patients à domicile, plus nous avons besoin de collaborateurs. » Alexandra Duvauchelle insiste : « Nous ne sommes pas contre des économies, mais on aurait souhaité la mise en place d'un plan stratégique de trois ans pour que l'on puisse disposer du temps nécessaire d'adaptation. » Proposition rejetée par Bercy.

Cette baisse de budget est d'autant plus incomprise par la profession que les soins ambulatoires coûtent nettement

moins cher que l'hôpital. « Accélérer le virage des soins à domicile permettrait de gagner de 20 à 30 % sur le budget général de la Sécurité sociale », confirment à l'unisson Didier Daoulas et Alexandra Duvauchelle.

Mais ce n'est pas la seule raison de leur colère. Une autre mesure, annoncée par Emmanuel Macron, prévoit le remboursement intégral des fauteuils roulants à partir de décembre 2025. Moymenant 460 millions d'euros. Une enveloppe « sous-dimensionnée, décidée sans aucune concertation avec les professionnels ». Résultat, ceux qui assurent la location de fauteuils « risquent le pari ». Pourquoi ? Parce qu'en parallèle du remboursement, les aides à la location pour les personnes qui ont un besoin ponctuel – suite à une chute, une fracture... – vont diminuer de plus de 20 %, tonne la Fedepad.

même qu'ailleurs chez ces professionnels qui dénoncent « un mépris » : « Face aux changements incessants dans la poli-

tique sociale française, beaucoup d'entre nous s'activent à l'étranger, notamment en Allemagne où la politique sanitaire est beaucoup plus stable »...



SUJET DE FOND

Résultats actions de relations presse février

LE JOURNAL DU DIMANCHE.FR

17 février 2025

**Le Journal
du Dimanche**

Soins à domicile : colère des professionnels face aux baisses de budget

ÉCONOMIE. Les professionnels déplorent que les coupes budgétaires de 2025 aient été planifiées sans prise en compte des conséquences sur les emplois du secteur.

Il existe en France 2 300 entreprises spécialisées dans la location de matériel médical à domicile. Majoritairement petites et moyennes entreprises, elles sont réparties partout sur le territoire et interviennent sept jours sur sept. « Nos 33 000 salariés accompagnent en permanence quatre millions de personnes, avec un lit médicalisé, un respirateur, un équipement dédié à l'apnée du sommeil », indique Didier Daoulas, le président de l'Union des prestataires de santé à domicile (Upsadi).

Les restrictions du budget de la Sécurité sociale pour 2025 inquiètent la profession. « Notre budget annuel de prestations de 4 milliards d'euros est amputé de 200 millions d'euros. Impossible pour nous de retrouver cette somme par ailleurs puisque nos interventions sont réalisées sur prescription médicale avec des tarifs tous réglementés », explique-t-il. De son côté, Alexandra Duvauchelle, déléguée générale de la Fedepad, un autre syndicat professionnel, décrit la confusion du secteur devant les baisses tarifaires incessantes depuis une décennie. Car la difficulté est de maintenir les emplois dans ces conditions. Près de 2 000 postes auraient déjà été supprimés. « N'oublions pas que nous sommes une activité de main-d'œuvre, ajoute Didier Daoulas. Plus nous gérons de patients à domicile, plus nous avons besoin de collaborateurs. »

Alexandra Duvauchelle insiste : « Nous ne sommes pas contre des économies, mais on aurait souhaité la mise en place d'un plan stratégique de trois ans pour que l'on puisse disposer du temps nécessaire d'adaptation. » Proposition refusée par Bercy. Cette baisse de budget est d'autant plus inquiétante pour la profession que les soins ambulatoires coûtent nettement moins cher que l'hôpital. « Accélérer le virage des soins à domicile permettrait de gagner de 20 à 30 % sur le budget général de la Sécurité sociale », confirment à l'unisson Didier Daoulas et Alexandra Duvauchelle.

Mais ce n'est pas la seule raison de leur colère. Une autre mesure, annoncée par Emmanuel Macron, prévoit le remboursement intégral des fauteuils roulants à partir de décembre 2025. Moins coûteux, 460 millions d'euros. Une enveloppe « sous-dimensionnée, décidée sans aucune concertation avec les professionnels ». Résultat, ceux qui assurent la location de fauteuils « risquent le pire ». Pourquoi ? Parce qu'en parallèle du remboursement, les aides à la location pour les personnes qui ont un besoin ponctuel - suite à une chute,

une fracture... - vont diminuer de plus de 20 % », tonne la Fedepad.

La difficulté : maintenir les emplois dans ces conditions

Chaque année, nous apprend la Sécurité sociale, plus de 508 000 fauteuils sont loués tandis que 180 000 sont vendus. Le prestataire de location touchait jusqu'à présent 16 euros par mois minimum ; il devra se contenter de 12 euros à la fin de l'année. Et le risque est le même qu'ailleurs chez ces professionnels qui dénoncent « un mépris » : « Face aux changements incessants dans la politique sociale française, beaucoup d'entre nous s'activent à l'étranger, notamment en Allemagne où la politique sanitaire est beaucoup plus stable »

[Soins à domicile : colère des professionnels face aux baisses de budget](#)



SUJET DE FOND

Résultats actions de relations presse février

TIC.SANTE.COM

18 février 2025



www.ticsante.com MARSEILLE (TICsanté) - Le déploiement de la télésurveillance à domicile des patients souffrant d'insuffisance respiratoire chronique se heurte à des difficultés liées à un modèle qui ne semble pas adapté aux organisations sur le terrain, alors que des données sont nécessaires pour la réévaluation de cette activité prévue à trois ans, a appris APMnews/TICsanté en marge du Congrès de pneumologie de langue française (CPLF) qui s'est tenu fin janvier à Marseille.

La télésurveillance des patients souffrant d'insuffisance respiratoire chronique de cause obstructive ou restrictive relevant des indications de

l'ALD 14 (insuffisance respiratoire chronique grave) sous ventilation non invasive (VNI) et/ou oxygénothérapie (O₂) à court ou long terme est entrée dans le droit commun par arrêté publié en juin 2023 après le programme Etapes.

Cette intervention associe une surveillance médicale et un dispositif médical numérique avec pour objectif de stabiliser voire améliorer l'état de santé du patient ainsi que sa qualité de vie en assurant une prise en charge au plus près du lieu de vie, renforçant la coordination des différents professionnels de santé autour du patient et en prévenant la survenue de complications, a rappelé le Dr François Rughin du CHU de Montpellier lors d'un symposium sur le sujet, organisé par la Fédération Ansdic, qui rassemble des prestataires de santé à domicile (Psad) indépendants.

Cependant, dans son référentiel publié en 2022, la Haute autorité de santé (HAS) observait que les données spécifiques objectivant le bénéfice clinique et organisationnel de la télésurveillance manquaient.

Mais "actuellement, ça patine. Il n'y a que quelques centaines de patients inclus avec trois plateformes. Si on veut que ça fonctionne, il faut collecter des données, continuer à apporter des preuves", a insisté le pneumologue montpelliérain. Il s'agit de récolter des PROMs (patient-reported outcome measures), des résultats rapportés par les patients, afin de développer des applications patients ainsi que l'intelligence artificielle.

Quelque 500 patients sont actuellement télésurveillés, probablement plus, car il existe un délai entre le moment où les informations sont entrées dans le système national des données de santé (SNDS) et mises à disposition, a-t-il précisé à APMnews/TICsanté.

On envoie 500.000 patients étaient pris en charge en 2019 au titre de l'ALD 14 (patients atteints de bronchopneumopathie chronique obstructive BPCO, au stade de l'insuffisance respiratoire chronique grave) et ALD 99 (autres causes non classées ailleurs d'insuffisance respiratoire) et en 2021, quelque 56.000 patients étaient traités par VNI, 354.000 par O₂ et 46.000 par O₂ + O₃.

Pour le moment, trois sociétés proposent un dispositif médical numérique pour la télésurveillance mais uniquement de la VNI pour le moment, Srett, Biosency et Adel Santé, alors que c'est probablement chez les patients sous O₂ qu'il pourrait y avoir "un bénéfice gigantesque", a estimé le Dr Léo Grassion du CHU de Bordeaux lors du symposium de l'Ansdic. Les résultats préliminaires d'une étude présentée en session de discussion de posters ont révélé une très mauvaise observation de l'O₂ à domicile.

Inclure plus de patients pour disposer de données

Cette situation provient d'un projet "générique" commun à la télésurveillance du diabète, de l'insuffisance cardiaque et de l'hypertension artérielle, mais malheureusement pour ne pas "pas marcher" car pour l'insuffisance respiratoire, "c'est quelque chose qui peut déconnecter de la réalité", a expliqué le président sortant de la Société de pneumologie de langue française (SPLF), le Pr Jérôme González de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris (AP-HP) dans un entretien accordé à APMnews/TICsanté.

Les autorités ont vu la "replacer le médecin opérateur au centre de la surveillance, comme pour les autres pathologies, et organiser une activité globale. Une rémunération a été prévue pour lui et pour l'exploitant du dispositif médical numérique mais pas pour le prestataire alors que c'était un acteur principal dans le programme Etapes".

"Nous avions une organisation avec eux, nous étions prêts. Il a fallu non seulement mettre en route la technologie et organiser les parcours mais aussi nous adapter et nous réorganiser [sans les prestataires], créer de nouveaux outils, coordonner l'ensemble des acteurs."

Le groupe d'assistance ventilatoire et oxygène GavO2 de la SPLF en particulier a travaillé sur un algorithme de surveillance des événements respiratoires sous VNI, notamment de détection et de gestion des fuites et de l'indice d'apnées-hypopnées (IAH), que la Pr Marjolaine Georges du CHU de Dijon a détaillé au symposium de l'Ansdic.

Initialement dans le programme Etapes, l'objectif était de détecter les exacerbations en particulier. A présent, il faut surveiller l'observance, les fuites, l'IAH. "Il y a eu beaucoup de choses à changer plutôt que d'apporter des corrections au premier projet", a observé le Pr Gonzalez.

1/2

SUJET DE FOND

Résultats actions de relations presse février

TIC.SANTE.COM

18 février 2025



Les pneumologues souhaitent recueillir plus de données pour pouvoir démontrer sur le plan scientifique que la télésurveillance améliore la qualité de vie et/ou des paramètres "plus durs", comme la consommation des soins (passages aux urgences, hospitalisations) et la mortalité, ont déclaré les Drs Bughin et Grasset. Ces éléments sont au cœur du programme "Etape" qui fait l'objet d'une évaluation de la télésurveillance proposée trois ans après l'inscription de cette activité dans le droit commun, à l'horizon juin 2026.

Pour cela, la Fédération française de pneumologie (FFP) initie le registre national Revanotel, dans le cadre d'un appel d'offres de la Fédération des spécialités médicales. Par ailleurs, l'impact de la télésurveillance chez des patients sous VNI pour un syndrome obésité-hypoventilation ou une BPCO doit également être évalué dans le cadre d'un essai randomisé contrôlé (Trié-Ovral).

Et afin de pousser les initiatives, un collectif de pneumologues a créé une association, Revovac, "qui nous trois dans le domaine de la télésurveillance, aider les praticiens dans sa mise en œuvre et enfin, alimenter le registre de la FFP", a expliqué à APMnews/TIC santé son président, le Dr Christophe Zasetti, pneumologue à Lens (Pas-de-Calais).

Ce service s'adresse à la fois aux médecins libéraux et hospitaliers, les "opérateurs" dans l'activité de télésurveillance, pour leur "simplifier au maximum le travail et qu'ils ne se sentent pas débordés", en particulier dans la gestion des alertes. Des discussions sont en cours avec des prestataires de services à domicile, a-t-il indiqué.

Ces derniers mettent en place les machines, recueillent le consentement du patient, assurent l'économie de temps et d'énergie... Lors de sessions de discussion de postes, où des premières expériences de la télésurveillance de la VNI à domicile ont été exposées, il a été notamment évoqué la possibilité de sous-traiter la gestion des alertes à un Psad et de partager avec lui le forfait prévu.

Ces professionnels regrettent de manière unanime, auprès d'APMnews/TIC santé, leur absence du dispositif finallement mis en place.

La télésurveillance n'a pas fait disparaître les prestations

"La transposition dans le droit commun a purement et simplement modifié l'ordre d'importance des actes thérapeutiques au domicile, modifiant le dispositif issu de l'expérimentation et écartant le rôle des Psad, sauf le prévoyant que dans un cadre éventuel de 'sous-traitance' non financé, complexe pour les médecins et inadapté aux besoins", a regretté la déléguée générale de la Fédération des Psad (Fédépsad), Alexandra Duvauchelle.

Elle a rappelé que les Psad étaient "très impliqués" dans le programme Etapes car ils avaient "un rôle identifié et reconnu et valo-

risé". "Ecartés du dispositif par la transposition dans le droit commun, ils n'ont eu d'autre choix que de renoncer à leur contribution active au déploiement."

Considérer que la technologie permettait de "s'affranchir du rôle essentiel des Psad pour soulager les médecins et assister les patients" est, selon elle, "une erreur", ce qui est "démontré aujourd'hui par son faible déploiement". "Les prestations associées à l'utilisation de ces nouvelles technologies évoluent, certes, mais ne disparaissent pas! Elles doivent donc être prévues et financées en faveur d'une prise en charge personnalisée et conforme aux besoins."

"La mise en place de la télésurveillance, notamment pour la VNI, nécessite un cadre financier solide pour les Psad et une vraie reconnaissance de leur statut. Sans une rémunération dédiée, la pérennité de ces services pourrait être mise en danger, notamment chez les Psad associatifs Antadir, ce qui aurait un impact direct sur le suivi et la qualité des soins apportés aux patients", a renchérit la directrice de la Fédération Antadir, Jacqueline Delrieu.

La situation actuelle "montre une fois de plus la nécessité de clarifier les rôles et missions des Psad, comme l'avait relevé l'Igas [inspection générale des affaires sociales] dans un rapport de 2020", a souligné la déléguée générale de l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM). "Malgré nos relances, ces travaux n'ont pas réellement commencé avec la DGOS [direction générale de l'offre de soins]."

Pour l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (Upsadi), sa déléguée générale, Nathalie Creveux, "approuve sans réserve" l'ensemble de ces propos.

2/2



SUJET DE FOND

Résultats actions de relations presse février

TRIPALIO.FR

27 février 2025

Tripalio

presse.tripalio.fr La CCN des domaines médico-techniques s'accorde sur les contrats de professionnalisation

Un accord relatif aux contrats de professionnalisation a été conclu dans la CCN du négoce et des prestations de services dans les domaines médico-techniques (IDCC 1982)

Il s'agit de l'avenant du 12 décembre 2024 qui annule et remplace l'article 6 de l'accord du 17 janvier 2013 relatif aux contrats de professionnalisation, concernant la prise en charge financière des formations réalisées dans le cadre de ce dispositif. Le texte a été signé par les organisations patronales FEDEPSAD, UPSADI et UNPDM ; ainsi que par les syndicats de salariés Fédération des Services CFDT, UNSA Commerce et Services, Fédération CFTC Santé et Sociaux et Fédération Nationale de l'Encadrement du Commerce et des Services CFE/CGC.

L'avenant prend effet dès sa signature et au plus tard le 01 janvier 2025.

[La CCN des domaines médico-techniques s'accorde sur les contrats de professionnalisation - Tripalio](#)



CEPS PPC

Résultats actions de relations presse mars

TOUTE LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE.FR

6 mars 2025



toute-la.veille-acteurs-sante.fr Tarification de la prise en charge de l'apnée du sommeil par PPC : les PSAD signent un accord avec le CEPS et demandent l'engagement d'un dialogue constructif pour l'avenir du secteur (Communiqué)

Les organisations représentatives des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD/PSDM), la FEDEPSAD, l'UNPDM et l'UPSADI, ont conclu un accord tarifaire avec le Comité économique des produits de santé (CEPS) concernant les traitements de l'apnée du sommeil par pression positive continue (PPC).

Cet accord intervient dans un contexte économique contraint, caractérisé par des impératifs budgétaires pour le système de santé et une situation économique sectorielle fragilisée, comme les représentants du secteur ont pu abondamment le documenter ces dernières années. Face à ces enjeux, les PSAD/PSDM ont opté pour une approche responsable et tournée vers le dialogue. « Nous avons choisi de nous engager dans cette démarche dans l'intérêt de tous, car c'est la seule voie possible pour surmonter les défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. » commente Louis Champion, Président de la FEDEPSAD.

Après plusieurs mois de négociations, un compromis a été trouvé, établissant un cadre tarifaire pluriannuel pour les traitements par PPC. Cet accord représente un effort très significatif pour les entreprises (baisse des tarifs de 5% en 2025 et de 4% en 2026), mais leur garantit une certaine visibilité. En contrepartie, et témoignant d'une volonté de dialogue constructif, le CEPS s'est également engagé à ne pas appliquer de nouvelles baisses tarifaires sur l'oxygénothérapie de longue durée en 2025, et à initier une discussion sur les modifications de nomenclature susceptibles de générer des gains d'efficience pour le secteur, dès que la Haute Autorité de Santé (HAS) aura rendu son avis sur le sujet. « Cet accord témoigne de la capacité des PSAD et du CEPS à travailler ensemble pour trouver des solutions responsables » déclare Didier DAOULAS - Président de l'UNPDM.

Bien qu'il constitue une étape notable dans la relation entre les PSAD/PSDM et les pouvoirs publics, ouvrant la voie à un dialogue renouvelé fondé sur la co-construction et la recherche de solutions innovantes, cet accord ne saurait être considéré comme une conclusion en soi. « Il marque un premier pas, qui nécessite la poursuite engagée des échanges, compte tenu des enjeux sectoriels et des impératifs d'évolution de la prise en charge. Nous devons agir ensemble pour y répondre. » précise Jean-Roch MEUNIER - Président de l'UNPDM.

Ainsi, les PSAD appellent dès à présent le CEPS et ses membres, notamment la Direction de la Sécurité Sociale (DSS), à initier un chantier de co-construction dédié à la révision de l'inscription LPP pour la PPC, en y associant toutes les parties-prenantes du dossier. Cette démarche, pouvant être conduite en parallèle de la révision de la nomenclature menée par la HAS, permettra de préparer dans des conditions optimales, l'évolution de la prise en charge, bénéficiant à plus de 1,7 million de patients suivis à domicile.

Les organisations représentatives des PSAD/PSDM espèrent également que ce processus de dialogue serve de modèle et soit étendu à l'ensemble des prestations de santé à domicile, pour apporter des réponses appropriées aux autres dossiers impactant fortement le secteur (diabète, fauteuils roulants, perfusion à domicile, nutrition, etc.). Cette méthode permettrait de mobiliser pleinement le potentiel du secteur dans l'accélération du virage ambulatoire, la lutte contre la désertification médicale et l'amélioration de la prévention, tout en garantissant un accès équitable et de qualité aux soins à domicile pour tous les patients.

[Tarification de la prise en charge de l'apnée du sommeil par PPC : les PSAD signent un accord avec le CEPS et demandent l'engagement d'un dialogue constructif pour l'avenir du secteur \(Communiqué\) - La Veille Acteurs de Santé](#)

**CEPS
PPC**

Résultats actions de relations presse mars

APM NEWS.COM

6 mars 2025



www.apmnews.com Accord tarifaire entre le CEPS et les Psad sur les traitements de l'apnée du sommeil par PPC

Les organisations représentatives des prestataires de santé à domicile (Psad) ont annoncé jeudi dans un communiqué avoir conclu un accord tarifaire avec le Comité économique des produits de santé (CEPS) sur les traitements de l'apnée du sommeil par pression positive continue (PPC).

[APMnews - Accord tarifaire entre le CEPS et les Psad sur les traitements de l'apnée du sommeil par PPC](#)



CEPS PPC

Résultats actions de relations presse mars

AEF INFO.FR

7 mars 2025



Les prestataires de santé à domicile signent avec le CEPS un accord étalement sur 2 ans les baisses tarifaires sur la PPC

Un accord étalement les baisses tarifaires programmées dans la LFGB 2025 vient d'être signé entre le CEPS (Comité économique des produits de santé) et trois syndicats de prestataires impliqués dans le traitement des apnées du sommeil par PPC (pression positive continue), annoncent ces dernières. La Fedepad, l'UNPDM et l'Upsadi saluent, dans un communiqué commun le 6 mars 2025, le compromis trouvé qui représente un "effort très significatif" d'économies à hauteur de 84 millions sur 2025 et 2026.



Un accord de compromis est trouvé entre les prestataires impliqués dans le traitement par PPC de l'apnée du sommeil et le Comité économique des produits de santé, après quelques mois de négociations. Cet accord va fixer un cadre tarifaire pluriannuel sur deux ans pour les traitements par PPC dans le cadre de la recherche d'économies sur les dispositifs médicaux pour l'Assurance maladie.

A compter du 1^{er} avril 2025, les tarifs facturés par les prestataires pour ces traitements baisseront de -5 %, soit une économie de 47 millions d'euros la première année, et à nouveau de -4 % à partir du 1^{er} avril 2026 (37 M€). Ce qui représente un total de 84 millions d'euros de baisses tarifaires à rapporter à une dépense annuelle, en 2025, de 940 millions d'euros pour 1,4 million de patients appareillés.

Un "effort très significatif"

"Cet accord représente un effort très significatif pour les entreprises (baisse des tarifs de 5 % en 2025 et de 4 % en 2026), mais leur garantit une certaine visibilité", soulignent les prestataires. Ils qualifient leur démarche de "responsable et tournée vers le dialogue".

En contrepartie de cette baisse tarifaire, le CEPS, "témoin d'une volonté de dialogue constructif", s'est engagé à ne pas appliquer de nouvelles baisses tarifaires sur l'oxygénothérapie de longue durée en 2025. La quasi-totalité des prestataires deliverant la PPC sont également impliqués dans l'oxygénothérapie de longue durée. Mais la PPC est une activité qui tend à se développer du fait du vieillissement et de l'obésité alors que l'activité d'oxygénothérapie, elle, reste stable.

Besoin de visibilité des entreprises

Initialement, une baisse tarifaire de 75 millions d'euros était attendue sur un an par les pouvoirs publics sur la PPC et de 15 millions d'euros sur l'oxygénothérapie, qui représente une dépense de 330 millions par an. Finalement, l'effort portera uniquement sur la PPC mais sera étale sur deux ans. "Le compromis répond à notre demande de visibilité. Notre négociation a permis d'aboutir à une visibilité pour les entreprises durant deux ans", se félicite Nathalie Creveux, déléguée générale de l'Upsadi.

Les traitements par des dispositifs médicaux sont encadrés par la liste des produits et prestations et sont sujets à une évolution de leurs tarifs dans le cadre de la LFGB. Chaque année, ce sont environ 200 millions d'euros d'économies qui sont attendus par les pouvoirs publics.

Discussion à suivre sur la nomenclature

Selon les prestataires, le CEPS s'est d'autre part engagé à initier une "discussion sur les modifications de nomenclature susceptibles de générer des gains d'efficience" pour le secteur, dès que la Haute Autorité de santé aura rendu son nouvel avis remettant à plat la stratégie thérapeutique de l'apnée du sommeil. Cet avis est attendu, selon Nathalie Creveux, pour le second semestre 2025.

Les POAD appellent "dès à présent" le comité et ses membres, notamment la Direction de la Sécurité sociale, à "initier un chantier de co-construction dédié à la révision de l'inscription LPP pour la PPC, en y associant toutes les parties prenantes du dossier". Cette démarche, pouvant être conduite en parallèle de la révision de la nomenclature menée par la HAS, permettra de "préparer dans des conditions optimales l'évolution de la prise en charge" qui bénéficie à plus de 1,7 million de patients suivis à domicile.

<https://www.aefinfo.fr/depeche/727673-les-prestataires-de-sante-a-domicile-signent-avec-le-ceps-un-accord-etalement-sur-2-ans-les-baisses-tarifaires-sur-la-ppc>

PARTENARIAT SILVER ECO

Résultats actions de relations presse mars

CAPGERIS.FR

19 mars 2025



www.capgeris.com Partenariat entre l'UPSAIDI et France Silver Eco

un partenariat au service du maintien à domicile L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSAIDI) et France Silver Eco, animateur

de la filière Silver économie, ont signé une convention de partenariat visant à la coordination entre acteurs de terrain et à promouvoir la place essentielle des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans la filière.

Ce rapprochement se traduira par des actions communes autour du « Bien vieillir » et de la promotion du maintien à domicile dans les meilleures conditions, tout en renforçant la visibilité des PSAD auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs du secteur.

Une signature au service du renforcement des synergies PSAD / France Silver Eco

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSAIDI) et France Silver Eco, animateur de la filière Silver économie, signent aujourd'hui une convention de partenariat dont les objectifs sont les suivants :

- Réflexions communes autour du « Bien vieillir » et du maintien à domicile dans les meilleures conditions
- Mise en avant de la valeur ajoutée apportée par les PSAD dans le cadre du virage domiciliaire engagé par la puissance publique permettant de répondre à la transition démographique (étude, rapport, contribution...)
- Mise en relation entre les réseaux des parties au service d'une meilleure collaboration

A travers cette convention, l'UPSAIDI et l'ensemble de ses adhérents intègrent officiellement la filière Silver économie. L'objectif de ce rapprochement est de mettre en valeur leur action et de créer des ponts avec d'autres acteurs de la filière, permettant une meilleure articulation au service du maintien à domicile.

Luc Broussy, Président de France Silver Eco

:

« Enquête après enquête, les seniors expriment le souhait de vieillir chez eux. La filière doit contribuer à la création de réponses adap-

tées, en intégrant à la réflexion l'ensemble des parties prenantes. Les PSAD constituent un chainon essentiel du maintien à domicile, du « aller vers ». Grâce à eux, nous devons également permettre la massification des aides techniques, outil important du maintien à domicile. »

Un maillage territorial clé au service des seniors

Didier Daoulas, Président de l'UPSAIDI :

« Les 2 300 entreprises de PSAD et leurs 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé, sont mobilisés chaque jour auprès des patients. Avec notre ancrage territorial unique et l'expertise de nos équipes, nous sommes un acteur clé pour garantir des soins sûrs et de qualité à domicile. Ce partenariat avec France Silver Eco permettra de mieux faire connaître le rôle essentiel des PSAD auprès des différents acteurs de l'écosystème et des pouvoirs publics et d'amplifier notre contribution à la filière Silver économie



<https://www.capgeris.com/actualite-pro-2216/partenariat-entre-l-upsaidi-et-france-silver-eco-a48285.htm>

 UPSADI
UNION DES PRESTATAIRES DE SANTÉ
À DOMICILE INDÉPENDANTS



PARTENARIAT SILVER ECO

Résultats actions de relations presse mars

TOUT LA VEILLE DES ACTEURS DE LA SANTE .FR

19 mars 2025



toute-la.veille-acteurs-sante.fr L'UPSADI et France Silver Eco scellent un partenariat au service du maintien à domicile
(Communiqué)

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSADI) et France Silver Eco, animateur de la filière Silver économie, ont signé une convention de partenariat visant à la coordination entre acteurs de terrain et à promouvoir la place essentielle des Prestataires de Santé à Domicile (PSAD) dans la filière.

Ce rapprochement se traduira par des actions communes autour du « Bien vieillir » et de la promotion du maintien à domicile dans les meilleures conditions, tout en renforçant la visibilité des PSAD auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs du secteur.

Une signature au service du renforcement des synergies PSAD / France Silver Eco

L'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants (UPSADI) et France Silver Eco, animateur de la filière Silver économie, signent aujourd'hui une convention de partenariat dont les objectifs sont les suivants :

Réflexions communes autour du « Bien vieillir » et du maintien à domicile dans les meilleures conditions

Mise en avant de la valeur ajoutée apportée par les PSAD dans le cadre du virage domiciliaire engagé par la puissance publique permettant de répondre à la transition démographique (étude, rapport, contribution...)

Mise en relation entre les réseaux des parties au service d'une meilleure collaboration

A travers cette convention, l'UPSADI et l'ensemble de ses adhérents intègrent officiellement la filière Silver économie. L'objectif de ce rapprochement est de mettre en valeur leur action et de créer des ponts avec d'autres acteurs de la filière, permettant une meilleure articulation au service du maintien à domicile.

Luc Breusy, Président de France Silver Eco : « Enquête après enquête, les seniors expriment le souhait de vieillir chez eux. La filière doit contribuer à la création de réponses adaptées, en intégrant à la réflexion l'ensemble des parties prenantes. Les PSAD constituent un chaînon essentiel du maintien à domicile, du « aller vers ». Grâce à eux, nous devons également permettre la massification des aides techniques, outil important du maintien à domicile. »

Un maillage territorial clé au service des seniors

Didier Daoulas, Président de l'UPSADI : « Les 2 300 entreprises de PSAD et leurs 33 000 salariés, dont 6 500 professionnels de santé, sont mobilisés chaque jour auprès des patients. Avec notre ancrage territorial unique et l'expertise de nos équipes, nous sommes un acteur clé pour garantir des soins sûrs et de qualité à domicile. Ce partenariat avec France Silver Eco permettra de mieux faire connaître le rôle essentiel des PSAD auprès des différents acteurs de l'écosystème et des pouvoirs publics et d'amplifier notre contribution à la filière Silver économie »

<https://toute-la.veille-acteurs-sante.fr/231556/lupsadi-et-france-silver-eco-scellent-un-partenariat-au-service-du-maintien-a-domicile-communique/>



LEGIFRANCE

Résultats actions de relations presse mars

LEGIFRANCE.GOUV.FR

25 mars 2025

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

www.legifrance.gouv.fr Avis relatif à la tarification des dispositifs médicaux à pression positive continue (PPC) pour traitement du syndrome d'apnées/hypopnées obstructives du sommeil et des prestations associées inscrits au titre I sur la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale

Avis relatif à la tarification des dispositifs médicaux à pression positive continue (PPC) pour traitement du syndrome d'apnées/hypopnées obstructives du sommeil et des prestations associées inscrits au titre I sur la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale

Recherche simple dans le code

Rechercher dans le texte...

En application, d'une part, de la convention entre le comité économique des produits de santé et :

- la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPP) ;

- le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM) ;

- le Syndicat national autonome de prestataires de santé à domicile (SYNAPSAD) ;

- l'Union nationale des prestataires de dispositifs médicaux (UNPDM) ;

- l'Union des prestataires de santé à domicile indépendants (UPSAID) ;

- l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO),

et, d'autre part, par décision du comité économique des produits de santé, en l'absence de convention entre le comité économique des produits de santé et :

- la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique (CSR) ;

- le Syndicat national des associations d'assistance à domicile (SNADOM) ;

Le système national de l'information sur les technologies médicales (SNTM)

Ces normes sont utilisées pour établir les normes de classification et de codage pour les produits et les prestations de santé et pour établir les normes de classification et de codage pour les prestations de santé et de soins dans le système national de l'information sur les technologies médicales.

CODE

Classification

Prise de tension artérielle

en KHT

TENSOMÉTRIE

en KTTT

Prise de tension en KHT

en la veille 2025

TENSOMÉTRIE

en KTTT

Prise de tension en KHT

en la veille 2025

TENSOMÉTRIE

en KTTT

Prise de tension en KHT

en la veille 2025

TENSOMÉTRIE

en KTTT

Prise de tension artérielle, phase initiale, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient tabagiste (1 de 112 h), forfait initial 0.40.

Prise de tension artérielle, patient tabagiste (1 de 112 h), forfait initial 0.40.

Prise de tension artérielle, patient non tabagiste (1 de 112 h), forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient non tabagiste (1 de 112 h), forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient non tabagiste (risque élevé), forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient non tabagiste (risque élevé), forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient non tabagiste (risque élevé), forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

Prise de tension artérielle, patient sans risque d'hypertension, forfait initial 0.10.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/1ORFTEXT000051369069>





Articles à paraître

Articles à paraître

Autres articles à paraître

**NUTRITIONS &
ENDOCRINOLOGIE**



A paraître
Sujet : Résultats enquête Respilab

A paraître
Sujet : Résultats enquête Respilab



Articles à paraître

Autres articles à paraître

NOTRE
TEMPS



A paraître

Sujet : Eclairage réforme VPH (en attente de nouvelles actus)

A paraître

Sujet : Eclairage réforme VPH (en attente de nouvelles actus)

